
PROGRAMMATION ET GESTION DES PARCS DE LOISIRS

DEUX CAS INSPIRANTS : MONTRÉAL ET LYON



NOVEMBRE 2021

1.19.011

ISBN 978 27371 2273 6



institutparisregion.fr

**L'INSTITUT
PARIS
REGION**

PROGRAMMATION ET GESTION DES PARCS DE LOISIRS

DEUX CAS INSPIRANTS : MONTRÉAL ET LYON

Novembre 2021

L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15

Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 - Fax : + 33 (1) 77 49 76 02

www.institutparisregion.fr

Directeur général : Fouad Awada

Département Urbanisme, Aménagement et Territoires : Cécile Diguët, directrice

Département Budget Finances : Yves Boulet, directeur

Étude réalisée par Teodora Nikolova et Charlotte Rouchon

Maquette réalisée par Virginie Cioni

Médiathèque/Photothèque : Julie Sarris

N° d'ordonnancement : 1.19.011

Crédit photo de couverture Grand Parc Miribel-Jonage : Hubert Canet/Balloïde photos

En cas de citation du document, merci d'en mentionner la source : Nikolova Teodora et Rouchon Charlotte / Programmation et gestion des parcs de loisirs, deux cas inspirants : Montréal et Lyon / L'Institut Paris Region / 2021

Sommaire

INTRODUCTION	5
PARC JEAN-DRAPEAU, MONTRÉAL, CANADA.....	6
MOBILITÉ ET ACCÈS.....	8
ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS.....	9
Le parc Jean-Drapeau, un site évènementiel.....	9
Installations sportives de calibre international.....	9
Détente et nature.....	10
Divertissement et culture	11
Espaces locatifs, une ressource en développement	12
LES PROJETS RÉCENTS	12
UNE GESTION CONTRÔLÉE	14
FINANCES : UN ÉQUILIBRE À CONSOLIDER.....	15
Présentation du budget détaillé de la SPJD.....	16
Budget global en 2018.....	17
Composition des revenus propres en 2018	18
Dépenses détaillées par objet en 2018	19
Évolution des dépenses de 2015 à 2018	20
Bilan et enjeux du financement du parc : une dépendance indéniable de la SPJD auprès la Ville de Montréal	20
La nécessité de repenser les modes de financement autonomes de la SPJD.....	21
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN CHOIX D’AVENIR	22
LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	23
Améliorer l’accessibilité et la mobilité sur le parc Jean-Drapeau	23
Réduire les émissions de gaz à effet de serre	24
Améliorer l’efficacité énergétique des bâtiments et production d’énergie.....	24
Développer des mécanismes de compensation carbone.....	24
Développer une offre d’activités culturelles et récréatives plus écoresponsables	24
Vers un tourisme durable comme élément attractif et novateur	25
EN QUELQUES MOTS.....	25
GRAND PARC MIRIBEL-JONAGE, LYON	26
POSITION GÉOGRAPHIQUE.....	28
MOBILITÉ ET ACCÈS.....	29
ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS.....	29
Sport et loisirs : la nature mise en valeur	29
Politique culturelle : une offre variée et destinée à tous	31

Éducation à l'environnement : un laboratoire à ciel ouvert.....	33
Produits du terroir : valorisation des acteurs locaux	34
GESTION : REDÉFINITION DES OBJECTIFS.....	35
VALORISATION ÉCONOMIQUE : UNE SANTÉ FINANCIÈRE À RENFORCER.....	37
Budget de fonctionnement du Symalim en 2019	37
EN QUELQUES MOTS.....	44
CONCLUSION	45
ANNEXES	46
Lexique.....	46
Focus sur le budget annexe de la navette fluviale.....	47
Budget de fonctionnement.....	47
Budget d'investissement	48
Opérations réalisées au Grand Parc Miribel-Jonage ces quinze dernières années	49
BIBLIOGRAPHIE.....	51

INTRODUCTION

Créées à l'initiative de l'État à partir des années 1960 afin de répondre aux évolutions des modes de vie des Franciliens et leur besoin grandissant de loisirs liés à la nature, les douze îles de loisirs d'Île-de-France couvrent, à proximité des agglomérations, une surface de presque 3 000 hectares dont 900 hectares environ de plans d'eau. Dans une région fortement urbanisée, sans accès immédiat à la mer ou la montagne, ces espaces offrent un ensemble d'équipements et de services dans un cadre naturel de proximité, pour la détente, les loisirs et diverses pratiques sportives et culturelles, accessibles à tous les publics. Près de 3,5 millions de visiteurs s'y rendent chaque année.

Les îles de loisirs franciliennes sont très variées du point de vue de la taille, de la situation géographique, de la typologie, des activités proposées et de la gouvernance. Elles sont situées principalement dans les départements de Seine-et-Marne (Bois-le-Roi, Buthiers, Jablines-Annet, Vaires-Torcy), des Yvelines (Boucles de Seine, Saint-Quentin-en-Yvelines, Val-de-Seine) et de l'Essonne (Étampes, Port aux Cerises), mais aussi dans le Val-de-Marne (Créteil) et le Val-d'Oise (Cergy-Pontoise). La dernière, l'île de la Corniche des Forts en Seine-Saint-Denis, amorcée par la Région en 2000, a été inaugurée en mai 2021. Six des îles de loisirs sont situées en zone urbaine, trois en zone périurbaine et trois en milieu rural.

La Région Île-de-France, propriétaire et investisseur des douze îles de loisirs implantées sur son territoire, s'est engagée dans une mission générale d'optimisation et de renouvellement de ce patrimoine francilien. Elle souhaite trouver plus de cohérence dans leur modèle économique et un nouveau cadre de gestion, tout en conservant leur vocation sociale.

À ce jour, la gestion des îles de loisirs franciliennes est confiée à un syndicat mixte d'étude, d'aménagement et de gestion (SMEAG) ou par un SMEG (syndicat mixte d'étude et de gestion). Seule l'île de loisirs de Vaires-Torcy est totalement sous la maîtrise d'ouvrage, d'aménagement et de gestion de la Région. Par ailleurs, quatre îles de loisirs délèguent la gestion et l'animation des activités à des prestataires (le plus souvent par délégation de service public).

Fruit de leur histoire respective, les îles de loisirs connaissent aujourd'hui des modes de gestion diversifiés, qui vont de la régie intégrale à la délégation de service public intégrale en passant par la coexistence, aux côtés d'un syndicat, d'une régie personnalisée. Conséquence des choix organisationnels, les syndicats ne remplissent pas tous les mêmes fonctions. De manière générale, ils sont maîtres d'ouvrage des investissements réalisés, mais tous n'exploitent pas des activités ou même n'assurent pas systématiquement l'entretien des espaces verts en régie. Ces missions peuvent être confiées aux délégataires choisis pour gérer les activités de l'île de loisirs.

Dans ce cadre de réflexion sur le devenir des îles de loisirs en Île-de-France, L'Institut Paris Region a réalisé une étude de benchmark sur des parcs de loisirs nationaux et internationaux. En complément d'une analyse de la gouvernance et des modèles économiques et de gestion, cette étude fait une rétrospective des engagements environnementaux et sociaux des cas étudiés ainsi que des activités et des événements qui sont développés et proposés sur leur territoire.

Deux études de cas, très différentes, ont été retenues :

- Le parc Jean-Drapeau à Montréal (Canada) : un parc nord-américain, héritage des grands événements comme l'Exposition universelle et les JO, situé à proximité du centre-ville d'une grande métropole.
- Le Grand Parc Miribel-Jonage, deuxième parc périurbain d'Europe par sa taille, situé dans l'agglomération lyonnaise, concilie la nature et l'accueil du public.

PARC JEAN-DRAPEAU, MONTRÉAL, CANADA



Parc Jean-Drapeau. Société du parc Jean-Drapeau

CHIFFRES CLÉS

Surface : 268 ha de nature détente sur deux îles.

12,2 kilomètres d'aire navigable avec son bassin olympique, 1 plage, 3 piscines répondant aux standards internationaux, 25 kilomètres de piste cyclable, 4 361 kilomètres de piste au circuit Gilles-Villeneuve, homologué par la Fédération internationale de l'automobile¹.

Employés : en 2018, le parc Jean-Drapeau employait plus de 400 personnes en saison haute, dont 24 % de permanents, 76 % de saisonniers ou de CDD.

Évènements : 70 évènements grand public en 2018.

En 2018, il y a eu huit évènements internationaux, 27 évènements culturels et de divertissement, 22 évènements sportifs et cinq évènements produits par la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD)².

Visiteurs et fréquentation : en 2016, plus de 8 millions de visiteurs, dont la majorité était des Montréalais et 20 % des touristes.

Ouvert toute l'année.

¹ http://www.parcjeandrapeau.com/files/publications/3_1_0_pjd_etatdeslieux.pdf

² [Plan directeur d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau. Rapport de consultation publique](#)

Premier parc public de Montréal, créé en 1874, avant même celui du Mont-Royal (1876), le parc Jean-Drapeau se situe au milieu du fleuve Saint-Laurent, à l'est de l'île de Montréal. Il a une superficie de 268 ha et se compose de deux îles (l'île Sainte-Hélène et l'île Notre-Dame). L'île Notre-Dame est une île artificielle construite en 1965 avec 28 millions de tonnes de remblais du métro montréalais, pour accueillir l'Exposition universelle de 1967. L'île Sainte-Hélène a été découverte en 1611. C'était un lieu de villégiature imaginé par l'architecte-paysagiste Frédéric Todd, qui a été agrandi lors de la construction de l'île Notre-Dame.



L'île Sainte-Hélène, 1958

Source : Archives de Montréal, coteVM94-EX027-003



L'île Sainte-Hélène et la nouvelle île Notre-Dame, 1964

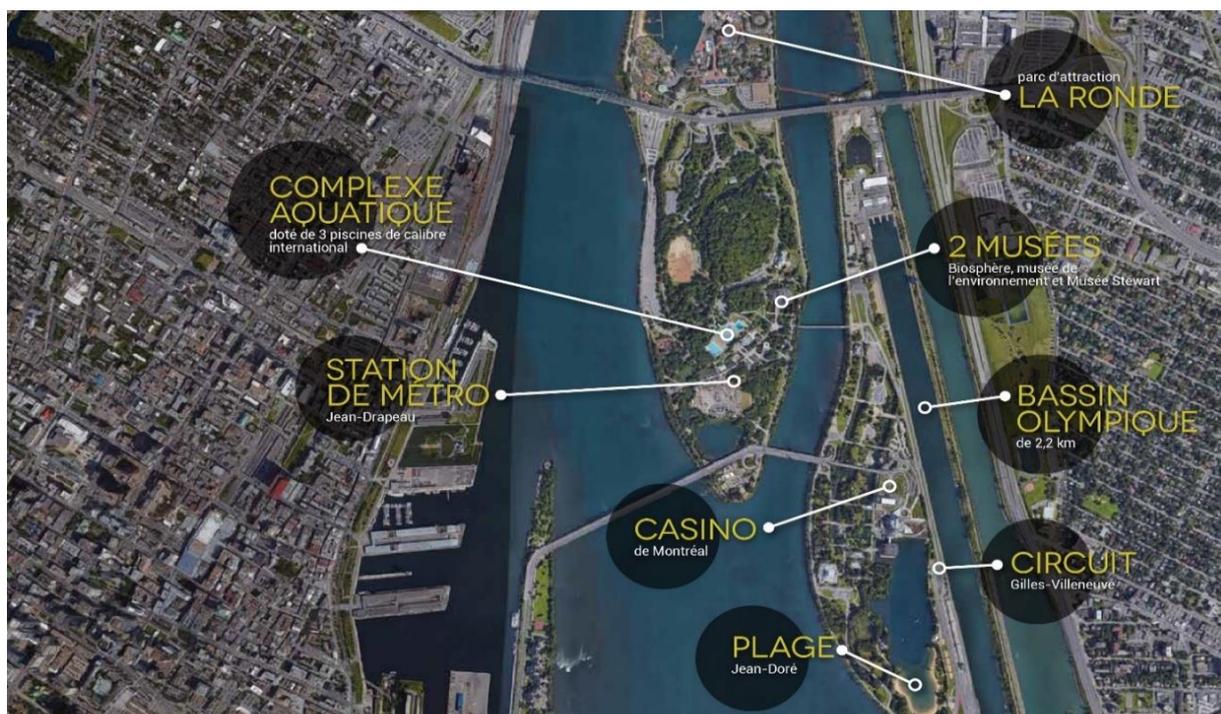
Source : Archives de Montréal, coteVM94-EX030-006



Les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame accueillent l'ensemble des pavillons de l'Exposition universelle de 1967 « Terre des Hommes ». Source : Archives de Montréal, coteP67

Le parc a connu différentes phases d'évolution modulées en grande partie par les événements historiques qui s'y sont déroulés et qui ont laissé au site des infrastructures imposantes :

- l'Expo universelle « Terre des Hommes », qui s'est tenue du 28 avril au 29 octobre 1967 et a accueilli 50 millions de visiteurs dans les 90 pavillons construits sur les deux îles. Soixante-deux pays y ont participé,
- les Jeux olympiques de 1976,
- le Grand Prix de Formule 1 du Canada depuis 1978,
- les Florales internationales (1980),
- l'International des Feux Loto-Québec depuis 1985,
- le Casino de Montréal depuis 1993,
- l'ouverture de la Biosphère depuis 1995,
- les championnats du monde des sports aquatiques organisés par la FINA depuis 2005.



Source : Société du parc Jean-Drapeau

MOBILITÉ ET ACCÈS

Le site du parc Jean-Drapeau possède une offre en transport assez diversifiée tous modes confondus :

- Voiture : les automobilistes peuvent se rendre au parc en utilisant le pont Jacques-Cartier et le pont de la Concorde (autoroute Bonaventure, sortie Pierre-Dupuy).
- Métro : la station Jean-Drapeau est située au cœur du parc Jean-Drapeau.
- Vélo : de Montréal, piste cyclable du pont Jacques-Cartier et la piste cyclable du canal de Lachine près du Vieux-Port. De la Rive-Sud : lien cyclable entre Saint-Lambert et le parc Jean-Drapeau et la piste cyclable du pont Jacques-Cartier.

Les trois stations de vélo en libre-service Bixi se situent à la sortie du métro Jean-Drapeau, à la plage et à La Ronde. Un centre de location Écorécréo offre, entre autres, la location de vélos et de Segways, ainsi que des services d'entretien de vélos.

- Navette fluviale : à partir du Vieux-Port.
- Stationnement : quinze stationnements payants sont disponibles à travers le parc et à proximité des divers événements et attractions comme La Ronde et le Casino.

Environ 8 millions de personnes traversent le fleuve en passant par ces deux îles chaque année, mais moins de 15 % y vont spécifiquement pour visiter ce parc ou pratiquer une activité.

ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

Le parc Jean-Drapeau, un site évènementiel

Chaque année, le parc Jean-Drapeau accueille une variété d'évènements sportifs, culturels ou caritatifs, organisés par des partenaires externes. Ces évènements attirent des centaines de milliers de visiteurs et offrent une visibilité importante de la métropole, tant à l'échelle locale qu'à l'international. Le parc accueille 64 évènements grand public par an.

La Société du parc Jean-Drapeau produit également deux évènements phares au cours de l'année : la Fête des neiges de Montréal (depuis 35 ans) et les Week-ends du monde.

- La Fête des neiges de Montréal est un évènement familial, qui se déroule sur quatre week-ends et qui a pour mission de faire découvrir et célébrer les joies de l'hiver. Cette grande fête offre une programmation axée sur le plein air en proposant une variété d'activités hivernales et de spectacles extérieurs. Plus de 100 000 personnes s'y rendent chaque année.
- Les Week-ends du monde présentent aux Montréalais de toutes origines une vitrine sur les richesses culturelles de la ville, où culture et tradition sont célébrées à travers la musique, la danse et les découvertes culinaires. Les Week-ends du monde visent également à rassembler la diversité culturelle de la métropole au sein d'un même évènement, dans un contexte festif et familial.

Installations sportives de calibre international

Héritage des Jeux olympiques de 1976, le bassin olympique accueille chaque année des milliers d'athlètes d'aviron, de canoë-kayak et de bateau-dragon. Avec des installations uniques en Amérique du Nord, ce site d'entraînement d'une longueur de 2,2 km est hôte de nombreuses compétitions provinciales et nationales. Le quartier des athlètes des Jeux olympiques de 1976 est un centre sportif, situé à proximité du bassin olympique, qui permet aux athlètes des clubs d'élites de s'entraîner toute l'année dans des installations sportives de qualité supérieure (salles de musculation, d'entraînement et d'étirement, bac à ramer, aviron, canoë-kayak et bateau-dragon, salle d'ergomètres, etc.).

Destiné avant tout au Grand Prix de Formule 1 du Canada, mais reconnu également comme étant un lieu polyvalent et récréatif, le circuit Gilles-Villeneuve est un pôle d'activités principal du parc Jean-Drapeau depuis sa construction en 1978. Grâce à ses 4 361 kilomètres de piste asphaltée offrant des belles vues sur le centre-ville de Montréal et le fleuve Saint-Laurent, le circuit est un lieu préféré pour la pratique d'activités telles que le vélo, le jogging, le patin à roues alignées et la marche.



Bassin olympique. Gilles Proulx/Société du parc J.-Drapeau



Circuit Gilles-Villeneuve. Société du parc Jean-Drapeau



Complexe aquatique. Société du parc Jean-Drapeau



La plage. Gilles Proulx/Société du parc Jean-Drapeau

Le parc Jean-Drapeau possède l'un des plus grands complexes aquatiques en plein air au Canada. Site d'entraînement olympique pour les épreuves de natation des Jeux olympiques de 1976, ce complexe aquatique a été complètement rénové pour accueillir les championnats de la FINA en 2005. Aujourd'hui, il compte trois piscines : une piscine de compétition de calibre international, un bassin de plongeon et une piscine récréative à pente progressive avec un tapis en caoutchouc rembourré pour le confort et la sécurité des jeunes enfants.

La plage Jean-Doré offre plusieurs installations favorisant la pratique sportive, incluant huit terrains de volleyball qui répondent aux standards internationaux, la location d'embarcations nautiques, Aquazilla, une structure gonflable sur l'eau, ainsi qu'un parcours de nage en eau libre de 300 mètres.

Le circuit TrekFit, situé à proximité du complexe aquatique, est composé de cinq stations d'entraînement en plein air, totalisant 17 modules d'équipement. C'est une véritable salle d'entraînement à ciel ouvert.

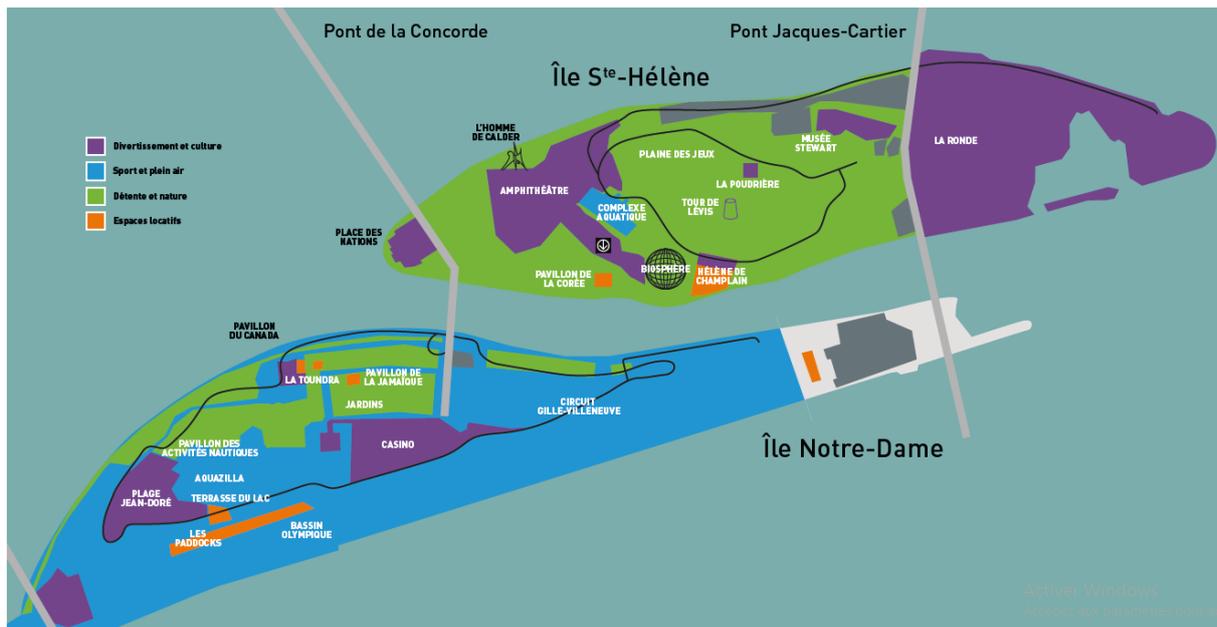
Plus de 25 km de pistes cyclables, incluant un tronçon officiel de la Route verte et du Sentier transcanadien, font partie de l'offre sportive du parc.



Société du parc Jean-Drapeau

Détente et nature

Héritage des Florales internationales de Montréal de 1980, ce secteur nature niché au cœur de l'île Notre-Dame regorge d'une grande variété de fleurs, d'espèces d'arbres et arbustes et de quelques œuvres d'art public. Les Jardins sont dédiés aux visiteurs qui souhaitent découvrir, l'instant d'une balade ou d'un pique-nique, un univers sillonné par des lagunes et empreint d'arômes sucrés et floraux.



Parc Jean-Drapeau, répartition des activités. Source : Société du parc Jean-Drapeau

Divertissement et culture

Le Musée Stewart propose des activités et expositions axées sur l'influence des civilisations européennes en Nouvelle-France et en Amérique du Nord. Inauguré il y a soixante ans, le musée est installé dans l'arsenal militaire fortifié par les Britanniques au XIX^e siècle.

La Biosphère, le musée de l'environnement, est située depuis 1995 dans le dôme géodésique du pavillon des États-Unis (Expo 67), conçu par l'architecte américain Buckminster Fuller.



Le Casino de Montréal. Société du parc Jean-Drapeau



La Biosphère. Gilles Proulx/Société du parc J.-Drapeau



Le Musée Stewart. Société du parc Jean-Drapeau

L'art public fait également partie de l'offre culturelle du parc Jean-Drapeau. Une quinzaine d'œuvres datant de l'Expo 67 sont dispersées dans les sentiers et jardins des deux îles dont font partie l'œuvre *Trois disques* (L'Homme) d'Alexander Calder, *Girafes* de Robert Roussil et *Iris* de Raoul Hunter.

Créée en 1967 lors de la tenue d'Expo 67, La Ronde est le plus grand parc d'attractions au Québec, avec plus de 40 manèges et autres installations récréatives. Gérée par la société américaine Six Flags Entertainment Corporation, La Ronde est ouverte aux visiteurs de mai à novembre.

Aménagé dans les anciens pavillons de la France et du Québec d'Expo 67 sur l'île Notre-Dame, le Casino de Montréal figure parmi les grands casinos du Canada. Ces dernières années, le Casino de Montréal a modernisé son concept, offrant désormais une expérience complète de divertissement grâce à une panoplie de spectacles, restaurants, bars ainsi qu'une grande offre de jeux.

Espaces locatifs, une ressource en développement

Les espaces locatifs du parc Jean-Drapeau génèrent des revenus importants pour la Société du parc Jean-Drapeau. Le parc offre des salles et des sites extérieurs uniques à Montréal, pouvant accueillir des événements corporatifs, des mariages, ou des tournages. Huit espaces intérieurs et extérieurs sont proposés en location : La Toundra, le Pavillon de la Jamaïque, la Tour de Lévis, la Terrasse du Lac, etc.

En 2015, un total de 275 événements privés, dont 21 tournages (film, publicité, émission de télévision), ont généré 574 770 euros de revenus. Les célébrations de mariage représentent environ deux tiers (63 %) des locations de salle contre un peu plus d'un tiers (37 %) pour les événements corporatifs.

LES PROJETS RÉCENTS

Le Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Sainte-Hélène (PAMV) est le dernier projet lancé en 2017 lors des célébrations du 150^e anniversaire du Canada et du 20^e anniversaire de l'Expo 67. Le projet comprend l'agrandissement de l'amphithéâtre naturel d'une capacité de 45 000 à 65 000 personnes et la rénovation de l'Allée centrale. Les nouveaux espaces accueillent des expositions en plein air, des animations culturelles et des performances artistiques (spectacle, pièce de théâtre, etc.). Leur réaménagement a permis l'optimisation des services d'accueil, de sécurité et de transport. Pendant toute l'année, un village événementiel offre des aires de restauration et de repos, mais également des espaces de jeux. Une agora naturelle, espace intimiste avec des bancs intégrés, a été créée en bordure de forêt. Ce complexe événementiel multifonctionnel appelé « Espace 67 » a été inauguré en mai 2019.

Les grands objectifs de réaménagement du site sont :

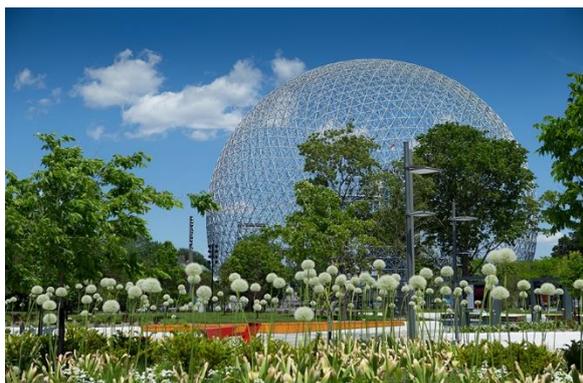
- recréer l'esprit de l'Expo 67, en intégrant des clins d'œil architecturaux à cet événement passé et en aménageant un espace propice aux rassemblements ;
- devenir une destination en soi, en augmentant le potentiel d'attraction du parc ;
- conjuguer nature et culture, en créant un lieu moderne et polyvalent quant aux activités pouvant s'y tenir, bordé de part et d'autre par le fleuve et la forêt ;
- révéler le génie du lieu, en mettant en valeur cette partie de l'île tout en appréhendant l'unicité du site au premier coup d'œil.

Le grand projet de modernisation du secteur sud-ouest de l'île Sainte-Hélène a été rendu possible grâce à une contribution financière de 26,5 millions d'euros de la Ville de Montréal et de 24,15 millions d'euros du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Le Groupe CH³ est le seul promoteur privé qui présente depuis des années des spectacles musicaux payants à l'amphithéâtre du parc Jean-Drapeau. La Ville de Montréal a investi plusieurs millions pour des équipements technologiques qui étaient conformes aux souhaits du Groupe CH. En contrepartie, le loyer du Groupe CH augmente d'environ 200 100 euros par an.

Bien que des arbres d'une grande valeur aient été déplacés et replantés ailleurs sur l'île, le projet a beaucoup été critiqué, car un millier d'arbres ont été abattus pour l'agrandissement de l'amphithéâtre. L'imperméabilisation du sol est le deuxième sujet qui a suscité des réactions négatives au projet.



Nouvel amphithéâtre d'une capacité de 65 000 spectateurs. Société du parc Jean-Drapeau



Espace 67. Société du parc Jean-Drapeau



Espace 67. Société du parc Jean-Drapeau

³ Le Groupe CH regroupe les Canadiens de Montréal, Le Rocket de Laval, Evenko et l'Équipe Spectra : une des plus grandes compagnies de sport et divertissement à Montréal.

UNE GESTION CONTRÔLÉE

Les îles Notre-Dame et Sainte-Hélène sont propriétés de la Ville de Montréal. Le territoire couvert par le parc Jean-Drapeau est constitué de ces deux îles, à l'exception du Casino de Montréal et de La Ronde.

La Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) a été constituée le 9 août 1983 en vertu de l'article 223⁴ de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (RLRQ C-11.4).

La SPJD possède une personnalité morale juridique distincte de la Ville, mais elles sont toutes deux liées puisqu'elle agit à titre de mandataire de la Ville dans la gestion des îles Notre-Dame et Sainte-Hélène.

La SPJD a pour objet l'exploitation, l'administration et le développement du parc Jean-Drapeau, constitué des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame à Montréal, y compris la gestion d'activités à caractère récréatif, culturel et touristique ainsi que tout autre mandat dont la Ville de Montréal lui confie la gestion.

La SPJD est l'opérateur, le gestionnaire du site et le promoteur lors d'organisation d'évènements (tels que les Week-ends du monde ou la Fête des neiges), mais également dans le cadre du maintien des infrastructures sportives et de l'animation des activités de la Plage. La SPJD joue un rôle important dans les espaces à louer pour l'évènementiel.

Le mandat de la SPJD, confié par la Ville de Montréal par le biais d'un protocole d'entente, précise les responsabilités respectives de chacun.

Responsabilités de la Ville de Montréal	Responsabilités de la SPJD
<ul style="list-style-type: none">• L'ensemble des travaux d'entretien majeurs et de reconstruction touchant les égouts et l'aqueduc.• Le financement des travaux relatifs à la protection et au développement du parc dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations (PTI).• L'entretien du réseau électrique haute et basse tension jusqu'aux bâtiments.• L'installation, la conservation et la restauration des œuvres d'art public.	<ul style="list-style-type: none">• Conservation, protection et mise en valeur des espaces verts et bleus.• Gestion du site (accueil, sécurité, signalisation).• Circulation, accès et stationnement.• Identité visuelle et image du parc.• Animation auprès du grand public.• Gestion et préservation des bâtiments, des véhicules et des équipements.• Gestion des relations avec les partenaires des deux îles.

Dans le cadre de son mandat et afin d'assurer ses missions, la Ville de Montréal met à la disposition de la SPJD des bâtiments, installations, œuvres d'art public, etc.

La SPJD est composée de plusieurs instances :

- Le **conseil d'administration**, l'instance principale, est nommé par le comité exécutif de la Ville de Montréal. Formé de neuf sièges, il assure la gouvernance de la Société et adopte les orientations stratégiques mises en œuvre. Les administrateurs sont nommés par le comité exécutif⁵ de la Ville de Montréal.

⁴ Article 223 de la Charte de la Ville de Montréal « La ville peut exploiter sur les îles Ste-Hélène et Notre-Dame des activités culturelles, récréatives et touristiques. Elle peut y ériger des immeubles à ces fins ou permettre qu'il en soit érigés par des tiers et leur céder à cette fin tout ou partie de l'emplacement par bail emphytéotique ou droit de superficie. **La ville peut également céder en tout ou en partie les droits de la ville sur ces lieux à un organisme à but non lucratif constitué à la requête de la ville.** Dans le cas de l'île Notre-Dame, la ville peut exercer le pouvoir prévu au deuxième alinéa en faveur du gouvernement ou d'un ministre ou organisme de celui-ci. La Loi sur la vente des services publics municipaux (chapitre V-4) ne s'applique alors pas. »

Source : <https://www.canlii.org/fr/qc/legis/lois/rlrq-c-c-11.4/derniere/rlrq-c-c-11.4.html?searchUrlHash=AAAAAQAMSmVhbiBEcmFwZWV1AAAAAAE&offset=6293>

⁵ Instance relevant directement du conseil municipal, le comité exécutif, formé de 13 membres, a la responsabilité de préparer divers documents, au nombre desquels figurent les budgets, les règlements, etc., qui sont soumis à l'approbation du conseil municipal. Les pouvoirs décisionnels du comité exécutif ont notamment trait à l'octroi de contrats ou de subventions, à la gestion des ressources humaines et financières, des approvisionnements et des immeubles.

À ce jour, les administrateurs du conseil d'administration sont au nombre de neuf :

- Vice-président et chef des affaires juridiques, Mouvement Desjardins
- Directrice de la promotion institutionnelle, Université du Québec à Montréal
- Architecte paysagiste à la retraite
- Vice-président du Conseil et directeur général, DNA Capital
- Directeur Éducation et recherche, Conseil du bâtiment durable du Canada - Québec
- MBA⁶ et administratrice de sociétés certifiée (ASC)
- MBA et Chef d'équipe, Chappuis Halder & Co.
- Directeur général - Régions Québec et Atlantique, Fondation David Suzuki
- Présidente, Assistance RH

Des **comités du conseil d'administration**, composés d'administrateurs de la SPJD, sont des instances restreintes qui soutiennent le conseil d'administration et veillent à une gestion saine de la société.

Ces comités sont au nombre de quatre et interviennent respectivement sur différentes thématiques :

- Comité Modus Vivendi : il intervient sur les questions relatives :
 - à l'identité, l'essence et le génie du lieu distinctif au parc Jean-Drapeau,
 - à la définition et l'application par la SPJD de sa mission, sa vision, ses valeurs et ses orientations stratégiques.
- Comité de gouvernance : il intervient sur les questions relatives aux aspects du cadre de gouvernance du conseil d'administration, afin de s'assurer du fonctionnement efficient et efficace de la SPJD.
- Comité d'audit : il intervient sur les questions portant sur la qualité et l'intégrité de l'information financière de la SPJD.
- Comité des ressources humaines : il intervient sur les questions relatives aux orientations et stratégies en matière de gestion des ressources humaines (évaluation de rendement, planification de la relève, politiques salariales et pratiques générales de ressources humaines).

FINANCES : UN ÉQUILIBRE À CONSOLIDER

En tant que société paramunicipale⁷ de la Ville de Montréal⁸, les états financiers de la SPJD sont dressés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, édictées dans le Manuel de CPA⁹ Canada pour le secteur public. La SPJD doit également respecter les règles d'adjudication contractuelle, applicables aux municipalités.

En vertu de la Charte de la Ville¹⁰, le parc Jean-Drapeau fait partie des parcs et équipements culturels, de sport ou de loisirs qui relèvent de la compétence du conseil municipal (art. 94 et annexe D de la Charte). Le statut du parc exige que la vocation des îles demeure publique.

⁶ Master of business administration.

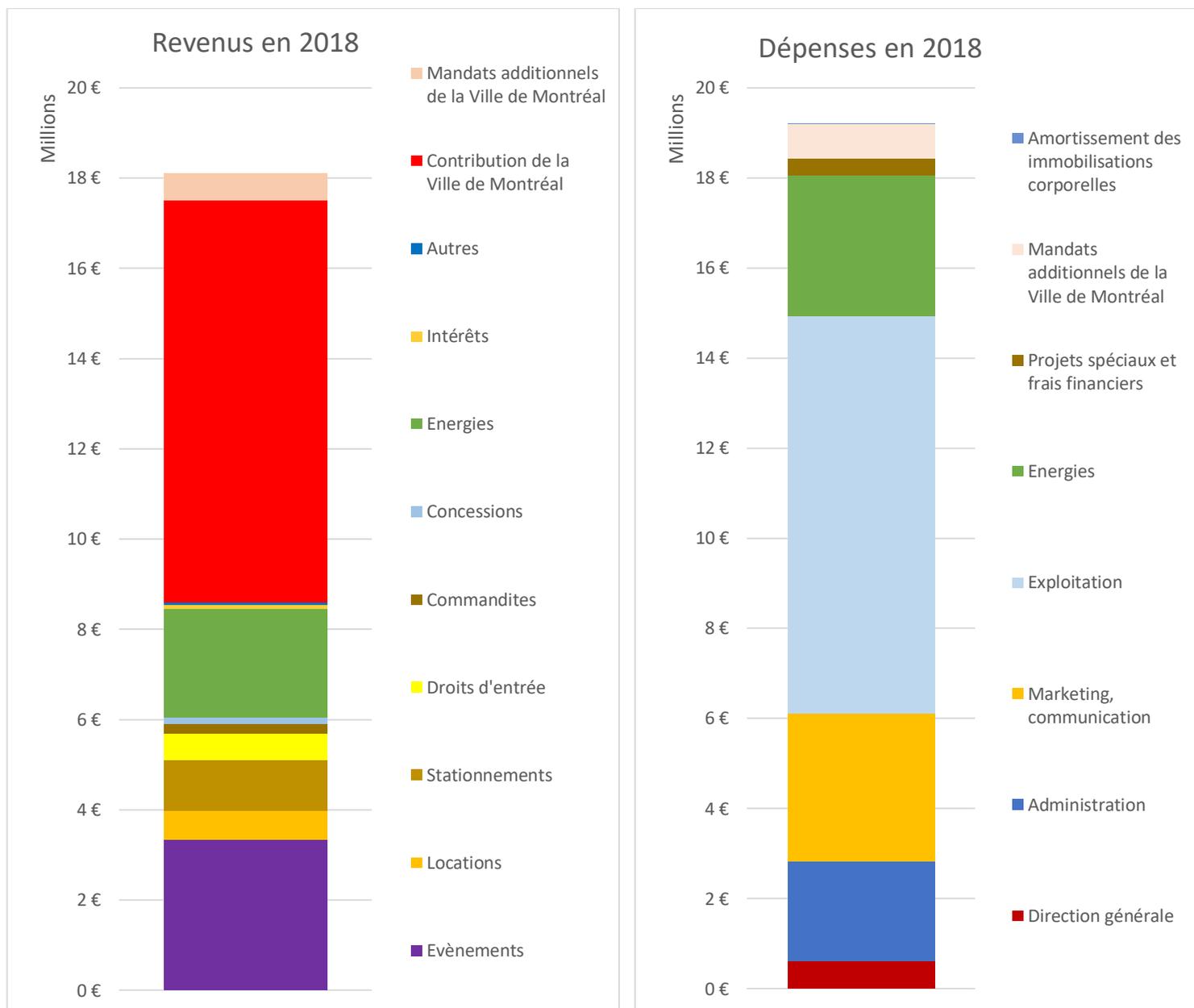
⁷ Sociétés paramunicipales. Ces organisations sont mandatées par la Ville. Elles interviennent dans des secteurs variés, souvent dans un but de mise en valeur. Une fois par an, elles rendent compte de leurs activités au comité exécutif. *Source* : <http://www1.ville.montreal.qc.ca/banque311/content/organismes-associés-organismes-indépendants-et-sociétés-paramunicipales>

⁸ La SPJD est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la loi sur les impôts du Québec.

⁹ Comptables professionnels agréés.

¹⁰ En 1968, le conseil municipal adoptait une résolution par laquelle les îles étaient versées dans le domaine public de la Ville à des fins de parc.

Présentation du budget détaillé de la SPJD



Soit un montant total de 18 104 979 d'euros

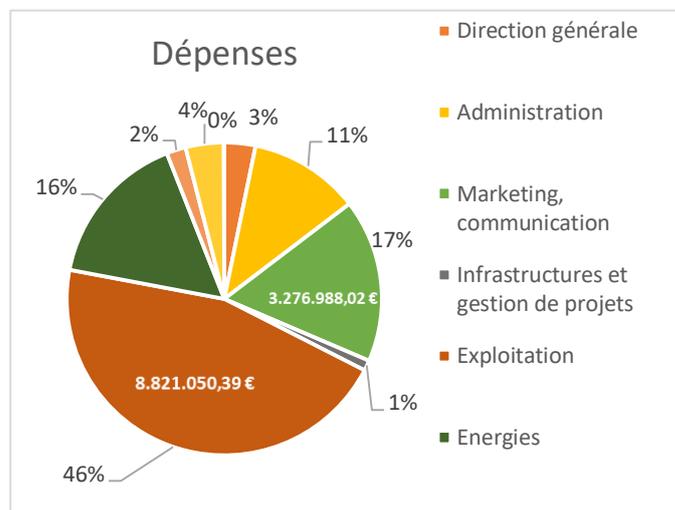
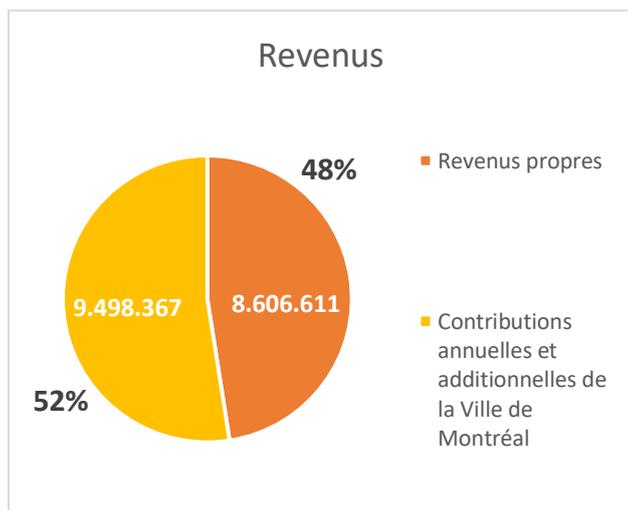
Soit un montant total de 19 414 895,70 d'euros

Bien que l'on puisse constater que les dépenses (19 414 895,70 €) sont plus importantes que les revenus (18 104 979,00 €), le déficit de 2018 (-1 309 916,70 €) a été anticipé. En effet, la SPJD a utilisé les résultats excédentaires des années précédentes afin de compenser ce déficit.

En remarque, dans le cadre de la tenue du Grand Prix de Formule 1 du Canada et afin de permettre l'inscription au calendrier des courses, la SPJD a versé pour l'année 2018 un montant de 12 524 874,48 d'euros. L'intégralité de cette somme est prise en charge par la Ville de Montréal. Pour plus de clarté, nous avons pris le parti de ne pas les faire figurer sur les graphiques relatifs à l'état général du budget 2018 ainsi que sur les états plus détaillés.

Budget global en 2018

Les principaux postes de dépenses et de revenus inscrits au budget 2018, conformément aux normes comptables canadiennes.



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

Source : Société du parc Jean-Drapeau, traitement L'Institut Paris Region

Concernant les revenus, il apparaît que les revenus propres qui s'élèvent à un montant de 8 606 611,50 d'euros sont presque équivalents aux contributions versées par la Ville de Montréal qui restent cependant majoritaires avec un total de 9 498 367,50 d'euros.

La contribution annuelle de la Ville de Montréal permet à la SPDJ d'exercer ses activités courantes d'exploitation et de programmation.

Les éventuelles contributions spécifiques octroyées par la Ville de Montréal le sont dans le cadre de mandats spécifiques, tels que les Week-ends du monde¹¹ ou encore dans le cadre du plan d'action forêt urbaine¹².

Les dépenses les plus importantes, de manière générale, concernent les postes suivants : l'exploitation (8 821 050,39 €), l'énergie (3 120 995,58 €) et la communication (3 276 988,02 €).

Le conseil d'administration a souhaité constituer quatre réserves de fonds avec l'excédent accumulé :

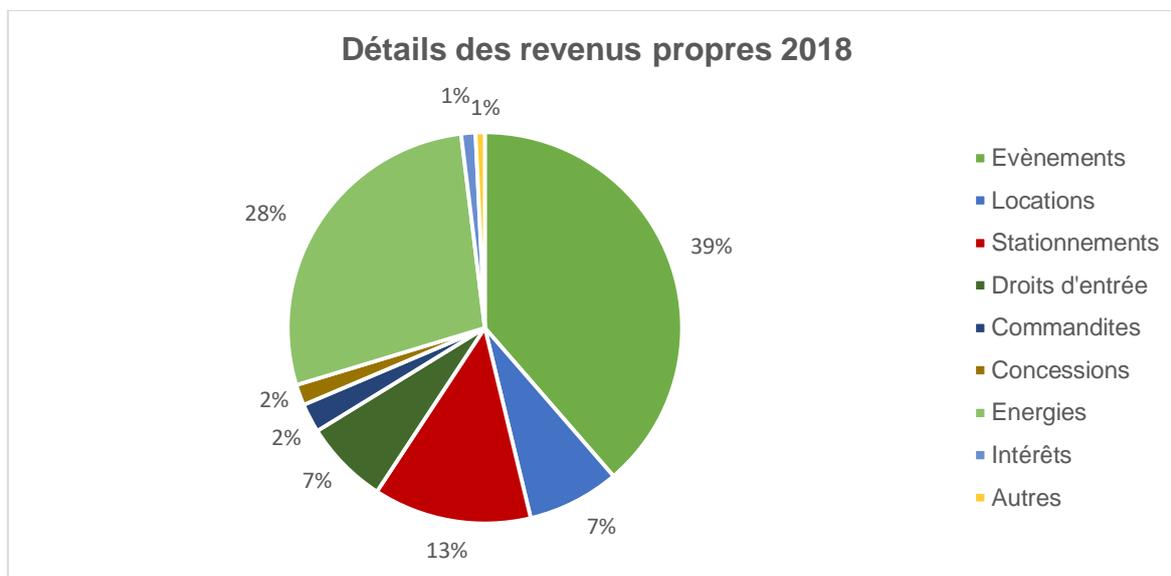
- un fonds de roulement, qui sert à faire face aux financements liés à la réalisation de projets d'envergure,
- un fonds de développement durable, qui sert à financer des projets de développement en lien avec la mission de la SPDJ,
- un fonds « Oxygène », qui vise à bâtir un avenir sain et durable au parc Jean-Drapeau en favorisant des initiatives pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre améliorant ainsi la qualité de l'air dans le cadre de la stratégie du développement durable,
- un fonds pour les imprévus, qui sert pour des dépenses pouvant survenir sans anticipation possible du parc Jean-Drapeau.

L'excédent accumulé à la fin de l'exercice 2018 s'est élevé à un montant de 1 972 402,95 d'euros.

¹¹ CF. Paragraphe « Activités et événements »

¹²http://www.parcjeandrapeau.com/files/publications/communiqu_e_de_presse_projet_de_naturalisation_bassin_olympique_kgs_overdi_final.pdf

Composition des revenus propres en 2018



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

Source : Société du parc Jean-Drapeau, traitement L'Institut Paris Region

Pour rappel, les revenus propres s'élèvent à un montant de 8 606 611,50 d'euros pour 2018.

En 2018, les évènements apportent des revenus annuels de l'ordre de 39 % des revenus propres pour un montant de 3 329 632,95 d'euros, suivis par les revenus de stationnement pour un montant de 1 115 809,35 d'euros (13 %), de locations pour un montant de 651 614,61 euros (7 %) et de droits d'entrée pour un montant 598 173,42 euros (7 %).

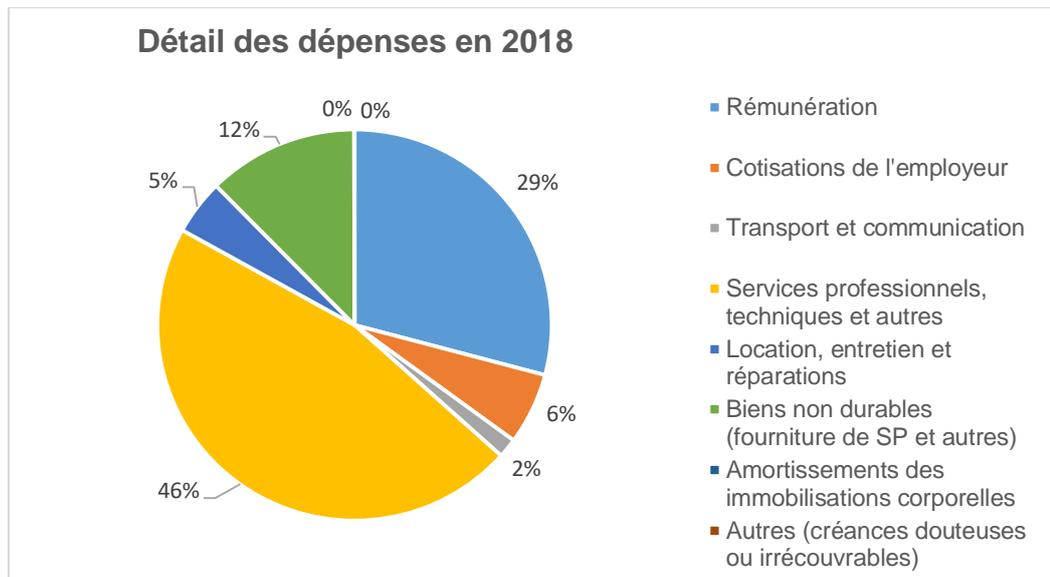
Chaque année, la SPJD soutient plusieurs organismes grâce à son programme de commandites¹³. La Société offre ainsi l'opportunité aux organismes montréalais, dont le mandat vise l'accompagnement des enfants défavorisés ou malades, de découvrir et profiter de ses installations aquatiques (complexe aquatique et la Plage du parc Jean-Drapeau). Le programme de commandites a permis d'apporter en 2018 un revenu de 205 668,99 euros à la SPDJ.

Concernant le poste « énergie », qui apparaît tant en revenus qu'en charges, la SPJD est responsable du paiement de la facture énergétique pour l'ensemble du parc Jean-Drapeau. En effet, une seule entrée dessert le site du parc Jean-Drapeau, constitué des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame à Montréal. La SPJD refacture ensuite la consommation énergétique auprès des différents occupants du parc, comme le Casino de Montréal, le parc d'attractions, etc.

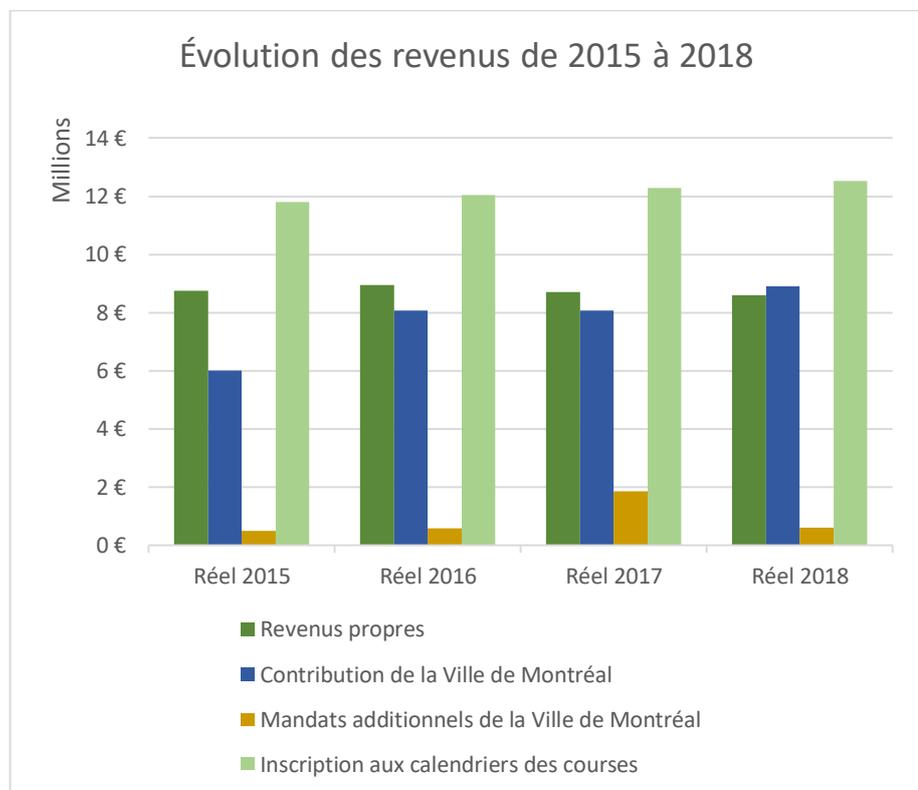
Le coût pour le poste « énergie » était initialement de 3 120 995,58 d'euros en 2018, mais a été supporté « réellement » par la SPJD à hauteur de 729 323,79 euros, puisque la SPJD a refacturé auprès de ses partenaires la somme de 2 391 671,79 d'euros.

¹³ Soutien financier ou matériel apporté à une manifestation, à un produit, à une organisation ou à une personne en vue d'en retirer des avantages publicitaires directs (parrainage, terme surtout employé en Europe)
http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26526931

Dépenses détaillées par objet en 2018

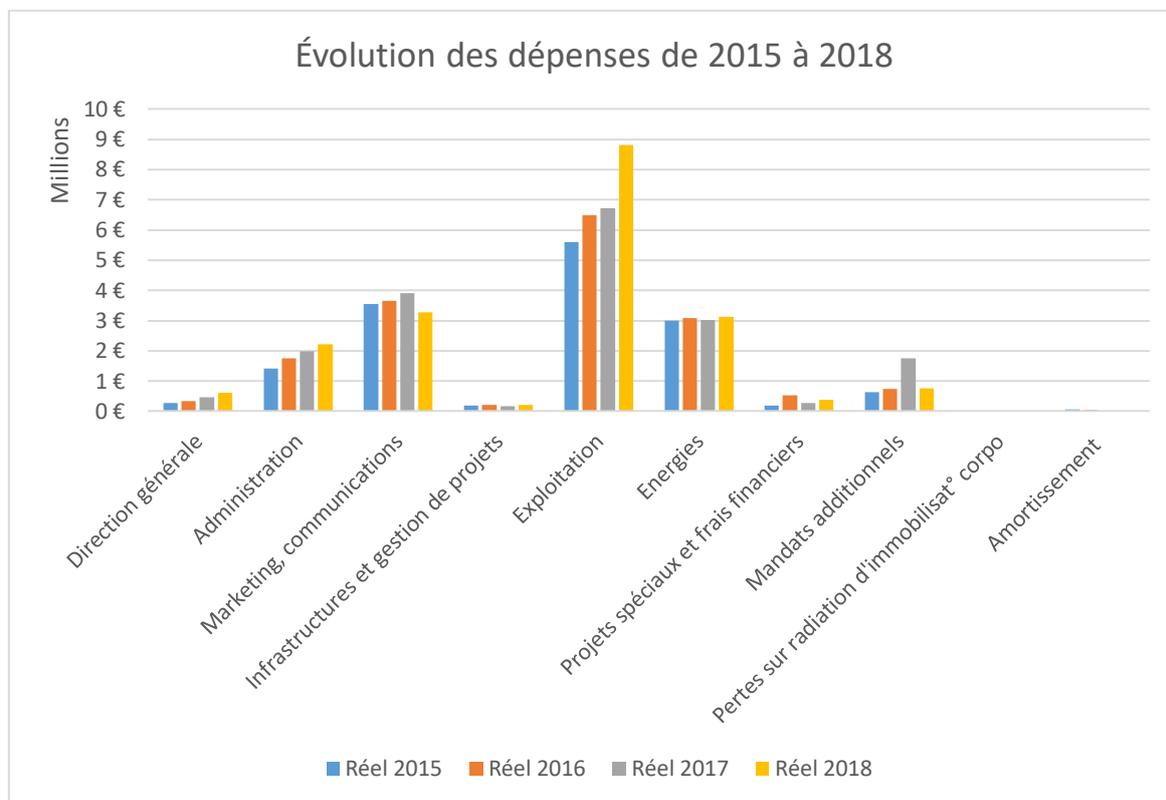


En 2018, les dépenses supportées par la SPDJ portent principalement sur les services professionnels et techniques qui s'élèvent à 46 % des charges pour un montant de 14 824 721,79 d'euros, puis par les rémunérations des équipes salariées (29 %) pour un montant de 9 301 504,29 d'euros, ce qui représente les trois quarts (75 %) de la totalité des charges.



De manière générale, le montant total des revenus est en légère hausse depuis 2015 et se stabilise depuis 2017. Si les revenus propres sont stables depuis 2015, la contribution annuelle de la Ville de Montréal est en hausse. Le schéma fait également apparaître, pour 2017, la hausse des demandes spécifiques de la Ville de Montréal liées, semble-t-il, aux célébrations du 375^e anniversaire de Montréal.

Évolution des dépenses de 2015 à 2018



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

Source : Société du parc Jean-Drapeau, traitement L'Institut Paris Region

De manière générale, les charges liées à l'exploitation sont en hausse avec une forte augmentation en 2018. Cette augmentation concerne également les charges liées à la direction générale et à l'administration. On peut également constater que les charges en 2017 sont liées au marketing et à la communication.

Dans le cadre des relations existantes entre la Ville de Montréal et la SPJD, la Ville de Montréal peut être amenée à prendre en charge des frais pour le compte de la SPJD qui lui seront remboursés. De manière constante, la SPJD est amenée à rembourser les charges supportées par la Ville de Montréal.

Bilan et enjeux du financement du parc : une dépendance indéniable de la SPJD auprès la Ville de Montréal

La Ville de Montréal exerce un contrôle important et régulier sur la gestion de la SPJD. Le budget de la SPJD est approuvé par le conseil d'agglomération¹⁴ de la Ville de Montréal¹⁵. La SPJD rend des comptes régulièrement au comité exécutif de la Ville de Montréal, tant pour son budget de fonctionnement et ses résultats financiers que pour la planification et la gestion du programme triennal d'immobilisations (PTI)¹⁶.

¹⁴ http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,86001592&_dad=portal&_schema=PORTAL

¹⁵ Extrait du rapport annuel 2018, 10. Transactions avec des apparentés, page 77

¹⁶ http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/COMMISSIONS_PERM_V2_FR/MEDIA/DOCUMENTS/DOC_PTI2019-21_20181112.PDF

Toute dépense supérieure à 1 580 000 d'euros ou toute entente dont la durée est supérieure à cinq ans doivent être déposées au comité exécutif de la Ville pour approbation¹⁷.

En vertu d'un protocole d'entente existant entre la Ville de Montréal et la SPJD, la Ville de Montréal assume le financement de travaux de protection et de développement du parc Jean-Drapeau. L'ensemble des investissements réalisés ne figurent pas dans les états financiers de la SPJD, car les immobilisations corporelles appartiennent à la Ville de Montréal.

Par ailleurs, comme précisé précédemment, la SPJD bénéficie de la mise à disposition par la Ville de Montréal de bâtiments, d'installations, d'aménagements, d'infrastructures, d'œuvres d'art public et d'équipements se trouvant sur le site.

L'existence économique de la SPJD est manifestement tributaire de la Ville de Montréal.

La nécessité de repenser les modes de financement autonomes de la SPJD¹⁸

Depuis ces dernières décennies, le parc tient différents rôles. D'une part, il est opérateur, gestionnaire de site et promoteur quand vient le temps d'organiser les Week-ends du monde ou la Fête des neiges, ou encore quand il doit entretenir des infrastructures sportives et animer les activités de la Plage. D'autre part, il joue un rôle en tant que loueur pour les activités des promoteurs.

Au cours de son histoire récente, le parc a assisté à l'arrivée d'importants promoteurs d'événements comme Evenko et la Formule 1, et de partenaires des secteurs privé et public, dont les activités sont axées sur le divertissement et l'évènementiel, comme le Casino de Montréal et Six Flags qui est locataire et opérateur de La Ronde. Ces missions « fortes » de la SPJD ont contribué à percevoir le parc davantage comme un lieu d'activités diversifiées et évènementielles plutôt qu'un lieu de villégiature et de détente.

De manière générale, les investissements majeurs pour le développement du parc ont été tributaires des grandes célébrations et des événements historiques alors que son modèle de financement actuel repose sur la disponibilité de fonds publics et sur les revenus des promoteurs insulaires.

L'ensemble des projets dépendent des budgets du programme triennal d'immobilisations (PTI) accordés chaque année par la Ville de Montréal. Ce montant peut donc fluctuer de manière importante selon les priorités de la municipalité.

Les audits réalisés précédemment¹⁹ confirment que le parc n'est pas en capacité de maintenir ses actifs en l'état avec les budgets d'opération existants. Cette situation engendre des développements parcellaires et discontinus et se traduit par l'absence d'une vision d'aménagement d'ensemble. Le parc se trouve actuellement dans une situation où la majorité de ses activités n'atteignent pas le seuil de rentabilité.

Sans la contribution de la Ville à son budget de fonctionnement et ses revenus autonomes, la SPJD serait dans l'obligation de diminuer la qualité de l'offre d'activités et de l'entretien. Or actuellement, la capacité d'investissement de la Ville demeure limitée.

Les ententes avec les partenaires doivent encadrer la réflexion concernant les stationnements comme source de financement du parc. Pour répondre à l'urgence environnementale, la SPJD devrait réduire l'utilisation de la voiture comme mode privilégié d'accès au parc. Sa présence atteint un point de saturation lors des grands événements, nuisant à l'accès même.

Deux éléments influenceront la hausse de la fréquentation et auront des répercussions importantes sur les finances du parc :

- la croissance planifiée des partenaires insulaires pour les prochaines années ;
- les efforts actuels du parc afin d'accroître son attractivité durant les quatre saisons, notamment pendant l'hiver.

Pour assurer sa pérennité et la qualité de ses installations, la SPJD doit pouvoir compter sur un financement stable afin d'entretenir son site sur une base permanente. Pour cela, la part de son financement autonome devrait pouvoir croître avec le développement de son attractivité et de sa fréquentation, qui aura également

¹⁷ Extrait du rapport financier 2018, Organisation et gouvernance page 29

¹⁸ http://www.parcjeandrapeau.com/files/publications/3_1_0_pjd_etatdeslieux.pdf

¹⁹ <http://www.parcjeandrapeau.com/fr/publications/>

un impact sur les visiteurs du parc. Or le modèle économique actuel entre en conflit avec certaines vocations et valeurs du parc. À la fois cause et conséquence des problèmes de mobilité et d'accès au site, le financement et le modèle économique du parc constituent un enjeu majeur qui pèsera de façon déterminante sur les décisions qui modèleront les contours du Plan directeur du parc Jean-Drapeau pour la période 2018-2028²⁰.

La question qui se pose est de savoir comment repenser les modes de financement autonomes permettant de ne pas compromettre la qualité des services proposés aux usagers et de respecter les engagements en matière de réduction des gaz à effet de serre. Des modèles économiques alternatifs et innovants sont à explorer.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN CHOIX D'AVENIR



Les 17 objectifs de développement durable des Nations unies.

Depuis mars 2009, la Société du parc Jean-Drapeau s'est dotée d'un plan de développement durable, intitulé « Choisir pour l'avenir ». Plusieurs axes ont été précisés et réalisés durant les premières années :

- compostage de l'ensemble des résidus verts non contaminés sur les installations du parc,
- acquisition de 26 véhicules électriques,
- installation de récupérateurs de chaleur dans le système de chauffage des piscines,
- remplacement du mobilier urbain en bois par des équivalents en plastique recyclé,
- développement de l'offre de vélos Bixi en libre-service afin de faciliter les déplacements dans les îles.

Un travail de recherche et d'analyse sur plusieurs années a été mené afin de pouvoir bâtir une réflexion stratégique innovante pour le futur développement du parc.

Une combinaison des outils du BNQ 21000²¹ (guide normatif et méthodologie d'application permettant l'adoption des pratiques de gestion durable) ainsi que la méthode Natural Step²² ont été utilisées pour réaliser des analyses précises.

²⁰ http://www.parcjeandrapeau.com/files/publications/3_1_0_pjd_etatdeslieux.pdf

²¹ <https://www.bnq21000.qc.ca>

²² http://www.inedra.org/france/fichier/96_Introduction_Demarche_The_Natural_Step.pdf

Les enjeux couverts sont regroupés sous quatre dimensions :

<p>Dimension transversale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Missions, vision et valeurs • Gouvernance et éthique des affaires • Transports et mobilité durable • Parc innovant, exemplaire et inspirant • Participation citoyenne 	<p>Dimension économique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Offre touristique durable • Recherche, innovation environnementale • Approvisionnements responsables • Modes de financement innovants
<p>Dimension sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités physiques et sportives, capital santé et alimentation • Arts, culture et patrimoine • Éducation, formation et accès au savoir 	<p>Dimension environnementale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préservation des ressources naturelles • Utilisation de matériaux durables • Réduction et gestion des matières résiduelles • Réduction des GES • Efficacité énergétique et énergies renouvelables

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Améliorer l'accessibilité et la mobilité sur le parc Jean-Drapeau

Accessible en voiture par les ponts Jacques-Cartier et la Concorde, le parc Jean-Drapeau reste mal sécurisé en mobilités douces. De plus, l'accessibilité universelle n'est pas assurée partout, notamment dans le métro, où la présence d'un ascenseur manque pour les personnes à mobilité réduite. La congestion augmente surtout aux heures de pointe, car le parc est un lien entre les ponts. Les stationnements se multiplient.



© Société du parc Jean-Drapeau

Des solutions existent chez les acteurs insulaires comme la mise en place par le Casino d'une navette à disposition des employés entre l'aire de stationnement située à l'extérieur de l'île et le parc. Néanmoins, des solutions communes n'ont pas encore été établies. D'autres actions ont été réalisées : l'acquisition de plusieurs véhicules électriques ainsi que la mise à disposition de vélos Bixi en libre-service.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre

Une analyse de cycle de vie (ACV) simplifiée²³ a été réalisée par le bureau d'étude CIRAIG pour la SPJD. L'étude dresse un état des lieux de l'impact environnemental des activités du parc pendant une année. Les résultats obtenus concernent les impacts environnementaux annuels des opérations et du fonctionnement de la SPJD ainsi que des événements qu'elle organise ou gère en direct (Fête des neiges, Week-end du monde, plage...). L'impact environnemental dû au transport des 8,53 millions de visiteurs par an (données 2016) fait également partie de l'analyse.

Cette étude a confirmé que la SPJD peut considérablement réduire les impacts environnementaux dont elle est responsable. Les deux principaux postes de la SPJD contribuant aux changements climatiques (GES) sont la consommation d'énergie (45 %) et les projets d'infrastructures (30 %). Pour le premier, les deux tiers de l'impact viennent de l'approvisionnement et de la combustion du gaz naturel consommé dans les bâtiments (en premier lieu le complexe aquatique, puis le pavillon du Canada et les infrastructures proches), 20 % de l'électricité et 17 % des carburants des véhicules de service et des machines. Il est donc recommandé de travailler en priorité à réduire les besoins énergétiques. Le gain potentiel le plus important réside dans le contrôle des consommations de gaz naturel et l'optimisation de l'efficacité énergétique des infrastructures.

Le deuxième poste contributeur aux changements climatiques (GES) est celui de l'entretien et de la réparation des infrastructures. D'importants chantiers sont régulièrement ouverts pour répondre à un besoin futur. Que les impacts associés soient directs ou indirects, la SPJD pourrait exercer un contrôle sur la sous-traitance et faire valoir ses exigences (par exemple, bonnes pratiques de l'entrepreneur, approvisionnement responsable, réutilisation des déchets de matériaux, réduction de la consommation de ciment, etc.) permettant de réduire ces impacts.

Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et la production d'énergie

Le choix des matériaux de construction et d'isolation est fondamental. Le parc Jean-Drapeau s'engage à se tourner vers des matériaux écologiquement sains, locaux et peu transformés. S'agissant des procédés de construction, les certifications d'efficacité énergétique LEED²⁴ et WELL²⁵ des bâtiments apporteraient une crédibilité supplémentaire en plus de réduire les coûts d'énergie associés. La meilleure solution serait de concevoir et d'optimiser les infrastructures afin qu'elles soient modulables en fonction de leur niveau d'utilisation.

Développer des mécanismes de compensation carbone

Depuis 2009, la SPJD dispose d'un fonds « Oxygène », destiné à compenser les impacts environnementaux des événements et activités quotidiennes sur le parc. Les promoteurs contribuent ainsi à réduire l'empreinte environnementale issue de leurs activités, telles que l'utilisation de véhicules par les visiteurs, le transport et le montage des installations, les tours de pistes, etc. De plus, chaque véhicule stationné dans les espaces de la SPJD contribue pour 0,69 d'euro en sus du coût de stationnement déjà prévu. L'argent ainsi récolté sert notamment à l'aménagement d'installations et d'infrastructures économes en énergie et au financement des technologies de construction novatrices.

Développer une offre d'activités culturelles et récréatives plus écoresponsables

La SPJD a intégré des critères d'écoresponsabilité dans la politique d'accueil des événements depuis 2009. Des efforts notables ont été réalisés en matière de tri, de sensibilisation des promoteurs externes et de récupération des restes de buffets pour les redistribuer à des associations. En revanche, subsistent certains manques comme l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux différents événements et à l'offre globale du parc, de manière plus générale.

Plusieurs acteurs insulaires sont engagés dans une gestion proactive des matières résiduelles, même si ces pratiques peuvent être améliorées. C'est notamment le cas du Piknic Electronik et d'Evenko lors de l'organisation d'événements (Osheaga, Heavy Montréal, ÎleSoniq et 77 Montréal) grâce à une politique de

²³ <https://www.ademe.fr/expertises/consommer-autrement/passer-a-l'action/dossier/lanalyse-cycle-vie/quest-lacv>

²⁴ <https://www.usgbc.org>

²⁵ <https://www.wellcertified.com>

sensibilisation et de réduction des déchets à destination des festivaliers, avec la mise à disposition de bacs de tri et l'utilisation des verres consignés. Osheaga et Heavy Montréal ont été les deux premiers événements musicaux nord-américains à être certifiés écoresponsables. Loto-Québec, via le Casino de Montréal, réalise des efforts notables en compostage dans le cadre d'un projet de méthanisation avec le Consortium Écho-Logique (CEL) mais aussi au niveau des cuisines où l'on composte les aliments restants et où les plats en surplus sont redistribués aux employés. Le Casino a également remplacé la distribution de bouteilles d'eau individuelles par des verres réutilisables dans ses aires de jeu. De plus, il a récemment reçu la certification de niveau 2 du programme « Ici, on recycle », décerné par Recyc-Québec²⁶. Le Piknic Electronik a aussi mis en place des pratiques remarquables depuis sa création (diminution et gestion des matières résiduelles, verres consignés réutilisables, embauche de personnel local, utilisation de vaisselle compostable ou recyclable dans les zones alimentaires, etc.).

Vers un tourisme durable comme élément attractif et novateur

L'ambition du parc est de développer une offre de tourisme durable et de préserver l'environnement tout en incitant la croissance inclusive et écoresponsable. L'installation d'hébergements durables et uniques dans la nature, tels que le Village des écluses, apparaît intéressante à développer. Le Village des écluses, un projet de l'entreprise Eau Logis en partenariat avec le Vieux-Port de Montréal et Parcs Canada (respectivement propriétaires du terrain et des écluses), a accueilli des visiteurs pendant l'été 2017. Ce projet compte pour l'instant huit tentes oTENTik et un bateau en bois. À terme, ce lieu, loué pour trois ans au Vieux-Port de Montréal (avec un investissement de 1,3 million de dollars), devrait abriter 30 vieux bateaux et 38 maisonnettes pour deux à quatre hôtes.

EN QUELQUES MOTS

Le parc Jean-Drapeau, initialement créé comme un lieu de villégiature, a été marqué par les infrastructures construites au gré des manifestations historiques organisées sur les deux îles qui le composent. Les événements de grande envergure ont modelé l'histoire du parc et les activités proposées. Le parc est un site événementiel de calibre international qui accueille notamment de nombreuses installations sportives (bassin olympique, centre sportif prestigieux, circuit de Formule 1, complexe aquatique, etc.). Ces installations sont essentielles pour la stabilité financière du parc, puisque l'événementiel génère 38 % des revenus propres, un des postes les plus importants du parc, et ce même si la Ville de Montréal reste le garant de la stabilité financière de celui-ci. Cette dernière exerce un contrôle important et régulier sur la gestion du parc. Au-delà des événements, le stationnement (13 %), les espaces locatifs (7 %) et les droits d'entrée (7 %) sont des sources de financement conséquentes.

Depuis 2017, un Plan d'aménagement et de mise en valeur du secteur sud de l'île Saint-Hélène a été lancé afin de rénover et agrandir les installations existantes pour développer les animations culturelles et artistiques : l'objectif étant d'augmenter le potentiel d'attraction du parc. Par ailleurs, la Ville qui contribue de manière significative au budget du parc (52 %) exploite les potentialités offertes par le parc pour l'organisation d'événements qui lui sont propres comme le 375^e anniversaire de Montréal. Pour garantir la pérennité et la qualité des installations, le parc a besoin de compter sur un financement stable afin d'entretenir son site.

Les acteurs locaux et les riverains ont été mis au cœur d'une réflexion sur le devenir du parc via une gouvernance ouverte. Depuis 2009, le parc s'est doté d'un plan de développement durable et réalise des actions concrètes : création d'un fonds « Oxygène » destiné à compenser les impacts environnementaux, intégration des critères d'écoresponsabilité dans la politique d'accueil des événements (disposition de bacs de tri, utilisation de verres consignés pour réduire les déchets produits lors d'événements, compostage, etc.), installation d'hébergements durables et uniques dans la nature, acquisition de véhicules écologiques et de vélos Bixi en libre-service, etc.

Dans le cadre de cette démarche et tout en réduisant les activités, sources de pollution et de nuisances comme le stationnement, le parc souhaite développer l'offre d'activités culturelles et récréatives plus écoresponsable ainsi que le tourisme durable comme élément attractif et novateur.

²⁶ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca>

GRAND PARC MIRIBEL-JONAGE, LYON



Hubert Canet/Balloïde photos

CHIFFRES CLÉS

Surface :

2 200 ha de nature préservée, dont 800 ha de forêts, 500 ha de zones agricoles (17 exploitations agricoles, 8 ha de zones maraîchères), 400 ha de plans d'eau.

Base de loisirs de 16 ha, constituant le cœur économique du parc.

Infrastructures :

27 000 m² de bâtiments.

160 km de voiries - 45 km de pistes cyclables.

Employés :

Environ 80 salariés.

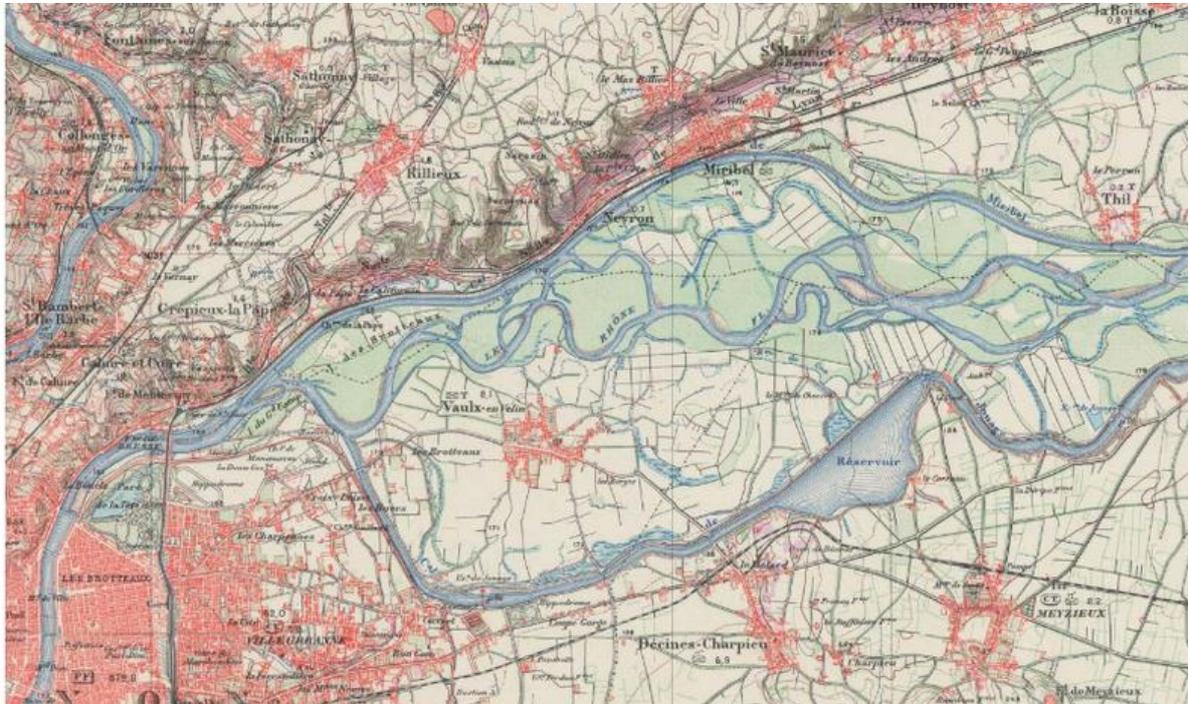
Participation chaque année à l'insertion de 300 jeunes.

Visiteurs et fréquentation :

Accueil de 4 millions de visiteurs sur son territoire chaque année.

Ouvert toute l'année.

L'aménagement du secteur fluvial du Rhône amont a débuté en 1840 par la création du canal de Miribel, qui a rendu le fleuve navigable en amont de Lyon. Le canal de Jonage a été construit en 1898 et avait pour objectif d'alimenter l'usine hydroélectrique de Cusset qui était à l'origine du développement de l'industrie lyonnaise au début du xx^e siècle. La construction de ces deux canaux a permis de dompter le fleuve trop fougueux et a entraîné la création de l'île de Miribel-Jonage, qui a été progressivement aménagée : création, dans les années 1900, du réservoir du Grand-Large (150 ha) et construction du barrage de Jons en 1930.



Le territoire du Rhône amont en 1902. Source : IGN

Le renforcement de la digue de Vaulx-en-Verin, en 1955, a permis la domestication du Rhône. En 1965, la construction d'un lac déversoir dans le secteur de Miribel-Jonage a régularisé le débit du Rhône et a diminué les risques d'inondation à Lyon.

Treize communes de l'agglomération se sont unies pour créer en 1968 le **Syndicat mixte pour l'aménagement de l'île de Miribel-Jonage**, le **Symalim**. Il s'agissait alors d'apporter une réponse au développement des loisirs de plein air, tout en préservant le rôle d'écrêtement des crues.

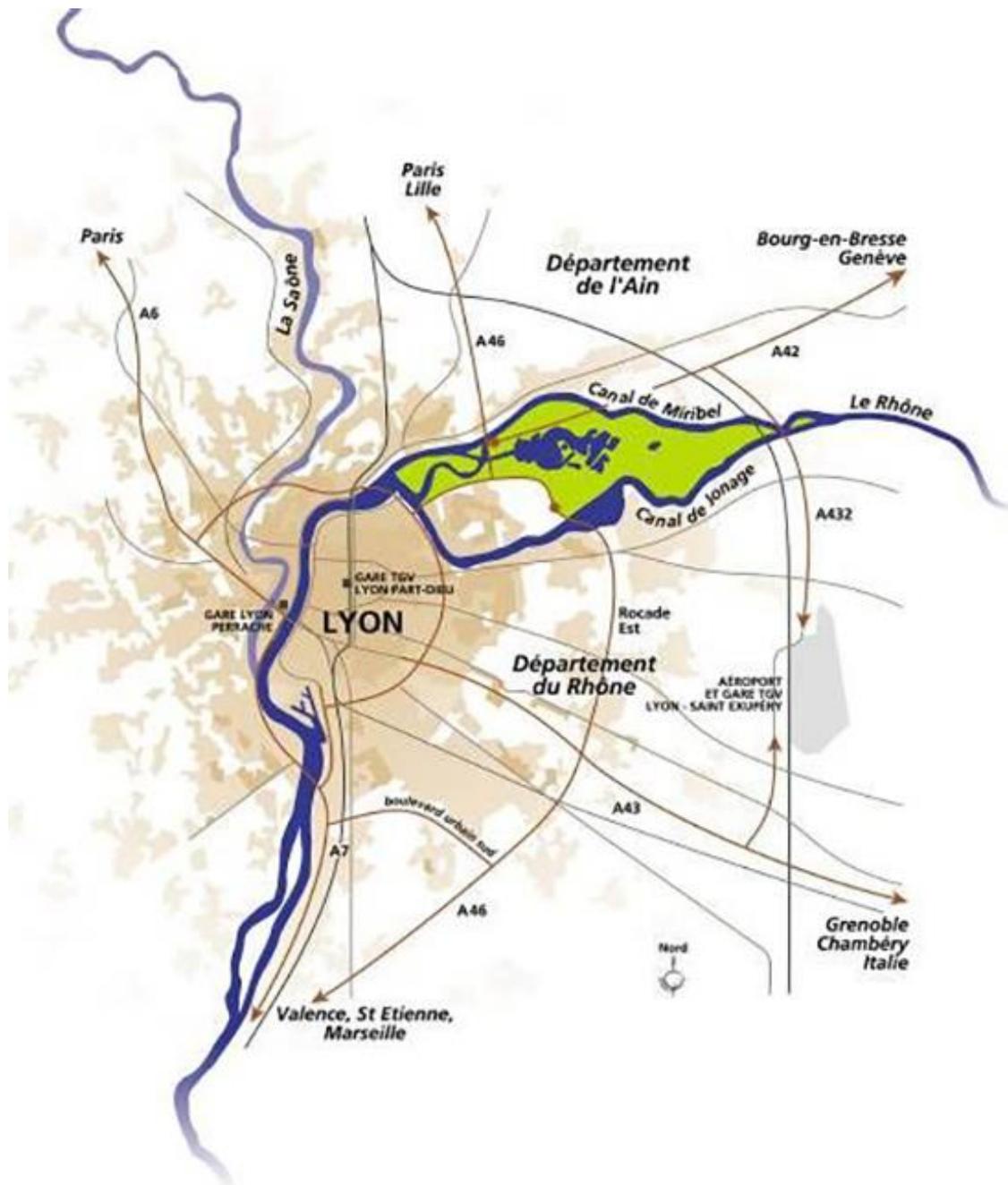
La Charte d'objectifs de 1993 a renoncé au projet d'aménagement du parc présenté vingt ans plus tôt. Il était prévu d'y installer un parc d'attractions, un ball-trap, trois centres d'accueil pour enfants, un centre d'initiation aux pratiques sportives, trois terrains de camping, des terrains de tennis, des restaurants, un hôtel, sept bases nautiques et un bassin d'aviron aux normes olympiques. Cette charte a permis de préserver le parc d'une urbanisation excessive et de lui conférer un rôle majeur au titre de la ressource en eau et du patrimoine écologique.

Aujourd'hui, le Grand Parc est l'un des plus vastes espaces naturels périurbains d'Europe et constitue avec le lac des Eaux Bleues²⁷, la ressource de secours en eau potable de la région. Il a également décroché le label européen Natura 2000²⁸ pour son patrimoine naturel exceptionnel.

²⁷http://inpn.mnhn.fr/isb/servlet/ZoneServlet?action=Znieff1&typeAction=5&pageReturn=znieff/fiche_znieff_2.jsp&nm_sffzn=820031397

²⁸ <https://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR8201785.html>

POSITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Segopal

Le Grand Parc Miribel-Jonage est situé au nord-est de l'agglomération lyonnaise où se rejoignent le Rhône et l'Ain. Géographiquement, le parc est limité au nord par le canal de Miribel, au sud par le canal de Jonage, à l'ouest par Vaulx-en-Velin et Villeurbanne, avant l'embouchure du Vieux-Rhône et s'étale jusqu'au pont de Jons à l'est.

Au cœur d'une aire métropolitaine d'environ 3 millions d'habitants, le parc est situé sur les communes de Vaulx-en-Velin, Jons, Jonage, Meyzieu et Décines-Charpieu, dans la métropole de Lyon et le département du Rhône. Les communes de Neyron, Miribel, Saint Maurice de Beynost, Thil et Nievroz appartiennent au département de l'Ain.

La surface du parc représente 2 200 ha dont 800 ha de forêts, 500 ha de zones agricoles, 400 ha de plans d'eau, 56 ha de prairies classées Natura 2000 et 13 habitats classés « d'intérêt communautaire ».

MOBILITÉ ET ACCÈS

Le Grand Parc Miribel-Jonage est cerné d'autoroutes. Il est traversé par l'A42 dans le secteur nord-ouest. L'accessibilité est centrée sur l'utilisation de la voiture.

- Voiture : la clientèle est de proximité et répond à une zone isochrone d'environ 26 minutes en voiture depuis le centre-ville de Lyon. Durant les périodes hivernales, 92 % des visiteurs utilisent la voiture pour se rendre au parc.
- Vélo : de rayonnement aussi bien local que régional, l'accessibilité à vélo varie de 3 % à 12 % en période estivale. En ce qui concerne les parcours de proximité, le parc est raccordé à une piste cyclable reliant Lyon Gerland au Grand Parc via la porte de La Doua et la porte de Croix-Luizet.

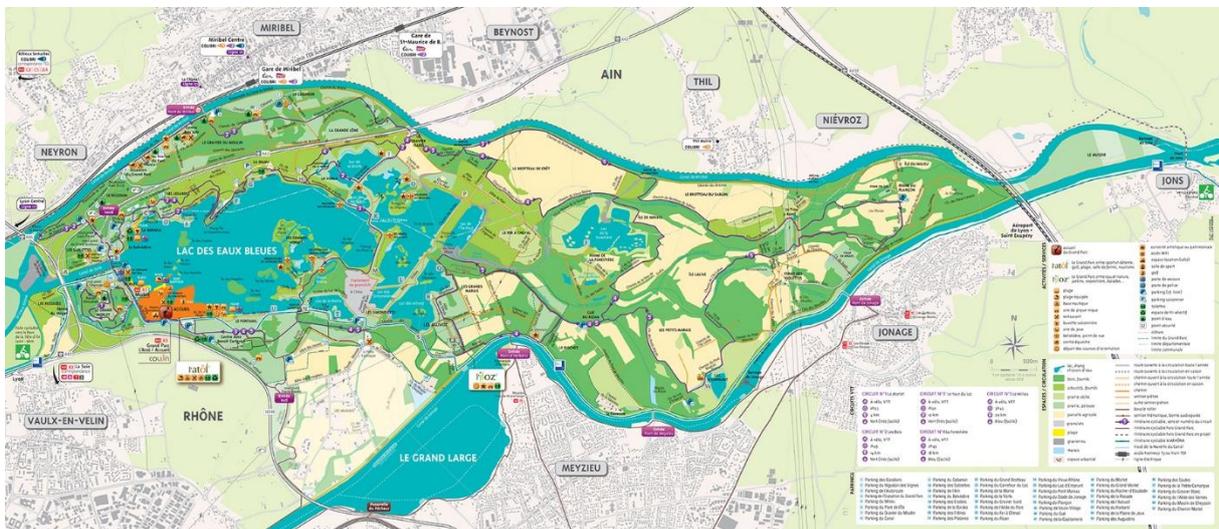
Au niveau européen, la ViaRhôna traverse le parc d'est en ouest sur 6,5 km. Ce parcours permet la liaison entre les Alpes suisses et la mer Méditerranée.

Au niveau régional, la Voie verte des Confluences propose un itinéraire cyclable continu reliant les territoires des agglomérations au pôle métropolitain. Ce parcours à caractère touristique national et européen passe par le Grand Parc et relie la plaine de l'Ain au pôle urbain de Lyon.

- Bus : environ 4 % des visiteurs utilisent les transports en commun. Trois lignes principales permettent de s'y rendre : la ligne saisonnière Colibri (juillet–septembre), TCL ligne 95 (novembre–juillet) et TCL ligne 83, avec un service séparé par période : période bleue (avril-juin), période jaune (vacances scolaires), période verte (de la mi-juin à fin août), période rouge (week-ends entre juin et mi-septembre).

ACTIVITÉS ET ÉVÈNEMENTS

Sport et loisirs : la nature mise en valeur



Le Grand Parc Miribel-Jonage. Source : Latitude Carthagène

Les activités proposées sont réparties dans trois pôles : nautique, terrestre et nature.

Avec 350 ha de lacs, les activités nautiques sont le cœur de l'offre du parc de mai à septembre. Les visiteurs ont le choix entre quatre plages : trois plages gratuites de gravier du lac et une plage privée de sable blanc (L'atol'). Une large palette d'activités nautiques pour tous les goûts et tous les âges est proposée à pratiquer sur le lac des Eaux Bleues : aviron, canoë, kayak, voile, catamaran, optimist, pêche, Stand Up Paddle, Aquaparc BEFUN, ainsi que la location de matériel nautique.



Hubert Canet - Balloide Photo

Hubert Canet/Balloide photos



La plage. M. Dechelette, ABI/ABO



Nautique. Émilie Saccoccio, ABI/ABO



Nautique. M. André, ABI/ABO



Aquaparc BEFUN. M. Dechelette, ABI/ABO



L'atol'. M. André, ABI/ABO



L'atol'. M. André, ABI/ABO



Golf. M. André, ABI/ABO



L'atol'. Émilie Saccoccio, ABI/ABO

L'atol', la base de loisirs du Grand Parc, propose la pratique d'une quinzaine d'activités terrestres. Ouvert 7 jours sur 7, l'accès à la base offre une multitude de services du pôle sport : golf (parcours 9 trous), roller, tennis, badminton, VTT/VAE/vélo, tyroliennes, course à pied, cours d'orientation, tir à l'arc (*indoor/outdoor*). Le bateau *L'Évasion* est le premier bateau 100 % électrosolaire sur le canal de Jonage en fonction depuis mai 2019.

Avec ses 2 200 ha de nature, le Grand Parc est un lieu de prédilection pour les balades pendant toute l'année. Plusieurs parcours de randonnée géoguidés à pied ou à vélo (balades Mhikes et Grand Lyon nature) sillonnent le territoire du parc ainsi qu'un parcours fluvial audioguidé écopagayeurs en canoë. L'Anneau Bleu est une des étapes de la ViaRhôna, piste cyclable qui longe le Rhône du lac Léman à la Méditerranée et traverse le Grand Parc Miribel-Jonage.



ViaRhôna. M. André, ABI/ABO



Émilie Saccoccio, ABI/ABO

Politique culturelle : une offre variée et destinée à tous

Un grand nombre d'événements sont organisés sur le territoire du Grand Parc : séminaires, formations, sorties du personnel, *team buildings*, compétitions sportives, *showrooms*, et même des défilés de mode...

L'évènementiel

Un grand nombre d'événements, plutôt familiaux, sont planifiés sur le territoire du parc Miribel-Jonage. La programmation culturelle de L'îloz' concentre aujourd'hui la majorité des spectacles vivants du Grand Parc avec, en 2018, une vingtaine de spectacles et de compagnies d'art de la rue, de musique ou de théâtre. Le but est d'offrir au plus grand nombre un accès gratuit à la culture : événements récurrents, œuvres d'art implantées sur le territoire mais aussi événements éphémères :

- Le dispositif « Veduta » : une démarche artistique associant le Grand Parc à la Biennale d'art contemporain.
- Le festival écocitoyen Woodstower clôturé l'été par une programmation éclectique entre musique et arts de la rue. Cet écofestival est aussi une occasion de sensibiliser le public autour de l'environnement et de la préservation de l'eau, particulièrement du fleuve Rhône. Plus de 15 000 personnes y participent chaque année.
- Les événements nature, tels que « Destination Rhône » ou la base scientifique aquatique l'« Octopus » implantée à L'îloz' (en partenariat avec le Musée des Confluences), attirent un grand nombre de visiteurs dans le parc.
- La plage de L'atol' accueille dans sa programmation des festivals et des rencontres variés. En 2018, 10 000 personnes y ont suivi les matchs de football sur un écran géant.
- Fête d'automne (animations et spectacles pour toute la famille).
- Inter VTT (randonnées).
- Rand'O Givrée (randonnée d'orientation).
- Livres à l'eau : événement de lecture publique en plein air qui mobilise plus de mille personnes pendant deux jours sur deux espaces : une bibliothèque décentralisée sur la plage du Fontanil, proposant un salon de lecture et des animations et la librairie CoLibris, un bibliobus.



Fête de l'automne. Segapa/



Color Me Rad. Segapa/



Festival écocitoyen Woodstower. Brice Robert



Livres à l'eau. Fanny Desbaumes, ABI/ABO

- Chasse aux œufs de Pâques.
- Concours photos (thème nature).
- Coupe du Grand Parc (compétition de golf).
- Jonage Aero Models Show.
- Programme de tir à l'arc.
- Triangle des Eaux Bleues (championnat de natation avec palmes).

L'accueil d'artistes en résidence et l'implantation d'œuvres d'art sur le parc

Une politique d'implantation d'œuvres d'art a été mise en place sur le territoire du parc. Le nouveau projet « Dignes » de Mathilde Levreau vient de compléter les œuvres déjà existantes : *Grand' Pach* (les Ateliers Frsappaz), *Banc Horizon* (ABI/ABO Lisa Lejeune), *Recto Verso* (ABI/ABO Wabi. SAbi, Thierry Levailant), *Fountain of love* (Ghyslain Bertholon), *Station de mesure* (+ 2 paysages), *ICI* (Ugo Ronsdinone), *La Fresque du Grand Parc* (Juliette Hostal, Vincent Leclère, Vincent Sonnerly). Les artistes sont accueillis dans une résidence à L'ïloz'.

L'accueil de tous les publics

Dans le cadre du contrat de ville de la Métropole de Lyon 2015-2020, le Symalim met en place des actions d'insertion sociale et professionnelle via :

- Les chantiers Ville Vie Vacances : ces actions de prévention de la délinquance permettent à des jeunes de travailler pendant les vacances scolaires. Ils ont été réalisés en partenariat avec dix structures (le centre social Georges Lévy (Vaulx-en-Velin), le centre social et culturel Jean et Joséphine Peyri (Vaulx-en-Velin), les services d'éducation spécialisée de la Métropole de Lyon, le Val de Saône et Lyon 9^e, le service jeunesse de la ville d'Oullins, le service prévention de la ville de Meyzieu, l'entreprise Ecole (Saint-Fons), l'Itep de Meyzieu, le Sessad Pro de Lyon 8^e, et des accueils collectifs de mineurs de la Côtière de l'Ain.
- Les chantiers d'insertion et éducatifs avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) s'adressent à des mineurs, voire des jeunes mineurs au travers de la structure Alpes.

Les actions de « cohésion sociale » en lien avec la santé et l'alimentation

- Le contrat de cohésion sociale dans lequel s'inscrit le Grand Parc comporte également un volet « santé, alimentation ». Cela se traduit par la mise en place de différentes actions de sensibilisation à l'alimentation dont « Les nourritures du jardin » (projet en partenariat avec le Commissariat général à l'égalité des territoires et l'association A Conte-goûte).

Éducation à l'environnement : un laboratoire à ciel ouvert

Sensibiliser aux enjeux environnementaux, à l'écocitoyenneté s'inscrit au cœur des missions du Grand Parc. La richesse du site, la diversité des actions et des projets qui y sont menés constituent autant de supports pour amplifier ces missions éducatives.

L'ïloz' est un centre pédagogique « Eau et nature » et un laboratoire à ciel ouvert. Depuis son ouverture en 2014, il est devenu le premier tiers-lieu de la transmission écologique, spécialisé eau et nature de la métropole lyonnaise. Cet espace, principalement organisé pour les enfants en période scolaire, a vocation à accueillir des expérimentations dans le cadre de programmes de recherche et de développement. Il est ouvert au public entre avril et novembre et compte 27 000 visiteurs dont 9 000 enfants. C'est un lieu unique d'immersion dans la nature au cœur du fleuve Rhône. Plus de 1 300 animations ont été organisées en 2017. Les équipes d'animateurs « nature » de la Segapal qui y sont basées, conçoivent les différents ateliers en lien avec les partenaires : l'Éducation nationale pour des animations scolaires, centres sociaux, CAF pour des actions de cohésion sociale en lien avec la découverte de la nature et l'écocitoyenneté.

Des formations dédiées à l'environnement sont organisées à la Ferme des Allivoz.

Produits du terroir : valorisation des acteurs locaux

Dans une volonté de développement durable, le parc se tourne vers l'agriculture biologique. Symalim, Segapal et la chambre d'agriculture ainsi que 17 agriculteurs exploitent 100 ha de prairies permanentes et 400 ha de grandes cultures.

Les Saveurs du Grand Parc est une marque et un label de qualité, lancés en 2011 pour valoriser le savoir-faire des agriculteurs et offrir une garantie de qualité aux consommateurs. Le Symalim favorise l'agriculture biologique et de proximité en sensibilisant les agriculteurs du Grand Parc. Des expériences innovantes sont mises en œuvre sur les 500 hectares de terres agricoles gérés en direct par le syndicat. Cela se traduit également par une intégration des transformateurs et distributeurs dans le projet et une communication auprès du grand public permettant d'offrir de nouveaux débouchés économiques.

La récolte et la vente de produits *Les Saveurs du Grand Parc* élaborés directement sur les terrains par le Symalim ou via les agriculteurs du Grand Parc montrent qu'un changement de pratiques est possible et qu'il bénéficie à la fois aux producteurs et aux consommateurs.

Six familles de produits sont cultivées sur le territoire du Grand Parc :

- Miel et produits apicoles : 16 ruches permettent de récolter et vendre du miel d'avril à août à l'accueil du Grand Parc.
- Les produits céréaliers : plaine historique céréalière, la production du Grand Parc s'est orientée vers des variétés rustiques ne nécessitant pas d'eau, telles que le seigle ou le sarrasin, certifiées bio.
- Les fruits et légumes : le maraîchage retrouve sa place sur le territoire du Grand Parc. Un test de vente des produits transformés a été réalisé avec les quatre produits disponibles : coulis de tomate, caviar d'aubergine, velouté de courge, ratatouille.
- Viande de bœuf : le Grand Parc a mis en place la gestion pastorale de ses espaces. En réponse aux réglementations nécessaires du troupeau, des ventes de viande sont envisagées.
- Fleurs et herbes aromatiques : ces cultures permettent de valoriser des terres pauvres et participent à la biodiversité du site. Un projet de PPAM (plantes à parfum aromatiques et médicinales) a été mis en place en 2015.
- Produits laitiers : les prairies du Grand Parc permettent la production du foin utilisé dans les exploitations alentours pour nourrir le bétail et produire du lait et des fromages de qualité.

Le projet Grand Parc 2030 inscrit à l'étude le développement d'une offre d'hébergement à proximité du Grand Parc sur des produits de plein air ou des chambres d'hôtes.



L'ïloz'. Mathilde André, ABI/ABO



L'ïloz'. Mathilde André, ABI/ABO



L'ïloz'. Fanny Desbaumes, ABI/ABO



Les Saveur du Grand Parc. Émilie Saccoccio, ABI/ABO

GESTION : REDÉFINITION DES OBJECTIFS

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage²⁹, Symalim, propriétaire du Grand Parc de Miribel-Jonage, fixe les grandes orientations, définit la stratégie du Grand Parc et sa mise en œuvre autour de ses quatre missions socles :

- préserver la ressource en eau potable,
- maintenir le champ d'expansion des crues du Rhône,
- préserver et valoriser le patrimoine naturel,
- accueillir tous les publics.

Il contribue également, depuis 2017 dans le cadre d'une fusion, à l'aménagement du canal de Jonage et à la gestion du cours d'eau de la Rize. À ce titre, le Symalim a notamment pour objet l'aménagement, la gestion et la valorisation du Grand Parc Miribel-Jonage³⁰.

Le Symalim est un établissement public composé de seize collectivités membres qui participent statutairement aux dépenses de fonctionnement et d'investissement du syndicat.

Les collectivités membres du Symalim sont :

- la Métropole de Lyon,
- le conseil départemental de l'Ain,
- la communauté de communes de Miribel et Plateau (CCMP),
- onze communes riveraines :
 - Beynost, Miribel, Neyron, Niévroz, Saint-Maurice-de-Beynost, Thil (département de l'Ain),
 - Décines, Jonage, Jons, Meyzieu, Vaulx-en-Velin (département du Rhône),
- les communes de Lyon et de Villeurbanne.



Source : Symalim

²⁹ Rapport d'activités Symalim 2017, annexe 2 Présentation lors du conseil municipal de Miribel du 26 avril 2019.

³⁰ Le Symalim a, en outre, en charge l'aménagement et la valorisation du canal de Jonage et de ses abords ainsi que la gestion du plan d'eau du Grand-Large et de ses abords et l'aménagement et la valorisation de la Rize et de ses abords (introduire un plan permettant de délimiter ces différents périmètres).

En 2014, le Symalim a conclu avec la SPL Rhône Amont³¹/Segapal³² une convention de régie intéressée d'une durée de trois ans et demi à compter du 1^{er} juillet 2014 ayant pour objet l'exploitation du Grand Parc Miribel-Jonage ainsi que les différentes activités éducatives, sportives, de loisirs et environnementales du Grand Parc.

Les équipes du Symalim, de la SPL Rhône Amont/Segapal et de la Métropole de Lyon ont travaillé en vue de la finalisation de cette convention afin de faire un état des lieux de la régie intéressée et de proposer un nouveau cadre juridique qui réponde aux objectifs fixés, à savoir :

- un contrat qui recentre la SPL Rhône Amont/Segapal sur son « cœur » de métier,
- et renforce le positionnement stratégique du Symalim.

Au 1^{er} janvier 2019, les relations Symalim/Segapal pour la gestion et l'animation du Grand Parc ainsi que la gestion de la piste modes doux de l'Anneau Bleu ont été inscrites dans le cadre d'une délégation de service public sans régie intéressée pour une durée de quatre ans.

Le contrat reprend l'ensemble des missions confiées précédemment dans le cadre de la régie intéressée à savoir notamment :

- la gestion de l'espace public,
- la surveillance,
- l'ensemble des activités commerciales.

En contrepartie des obligations qui lui incombent, la SPL Rhône Amont/Segapal se rémunère par les ressources que procure la délégation et perçoit entre autres :

- les recettes de billetterie,
- les produits de location d'espaces,
- les redevances liées à toute occupation temporaire et
- tous les produits liés à l'exploitation du Grand Parc.

Par ailleurs, la SPL Rhône-Amont/Segapal percevra une compensation afin de permettre une exploitation « équilibrée » et ce compte tenu des contraintes spécifiques d'exploitation liées aux exigences du service public imposées par le Symalim sur l'ensemble des activités. Cette compensation est fixée à hauteur de 3 350 000 d'euros pour l'année 2019.

Parallèlement, la SPL Rhône-Amont/Segapal versera une redevance d'occupation du domaine public fixée à hauteur de 25 % du résultat de la délégation avant impôt et intéressement.

La nouvelle contractualisation prévoit également le versement de deux enveloppes d'investissement permettant à la SPL Rhône Amont/Segapal de gérer directement :

- la réalisation de certaines opérations de renouvellement à hauteur de 220 000 euros les deux premières années, puis 300 000 euros, les deux années suivantes,
- la réalisation de certaines acquisitions à hauteur de 200 000 euros maximum par an.

L'utilisation de ces crédits fera l'objet d'un suivi *a priori* et *a posteriori* par le Symalim dans le cadre du comité de suivi prévu au contrat. Le contrat dans sa version finale a été approuvé lors du comité syndical du Symalim du 11 décembre 2018.

Pour faire suite à la signature du nouveau contrat, une délibération a été prise lors de ce même comité pour préparer les dispositions de fin du précédent contrat, en vue d'assurer la continuité du service public dans des conditions optimales et dans l'intérêt des deux parties.

³¹ Société SPL Segapal, société publique locale gestion des espaces publics du Rhône amont, SPL au capital de 699 949 €, dont le siège social est situé Chemin de la Bletta 69120 Vaulx-en-Velin (France), inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 316312594, SIRET 316 312 594 000 13, N° TVA : FR 20 256 900 655. Code APE (NAF) : 9329Z.

³² Société publique locale, dont le Symalim est l'actionnaire majoritaire.

L'objectif de la nouvelle gestion est de clarifier les coûts et les recettes des différentes missions en appliquant une comptabilité analytique adaptée aux objectifs poursuivis par le délégataire et ainsi faciliter le contrôle des missions et permettre les choix politiques afférents.

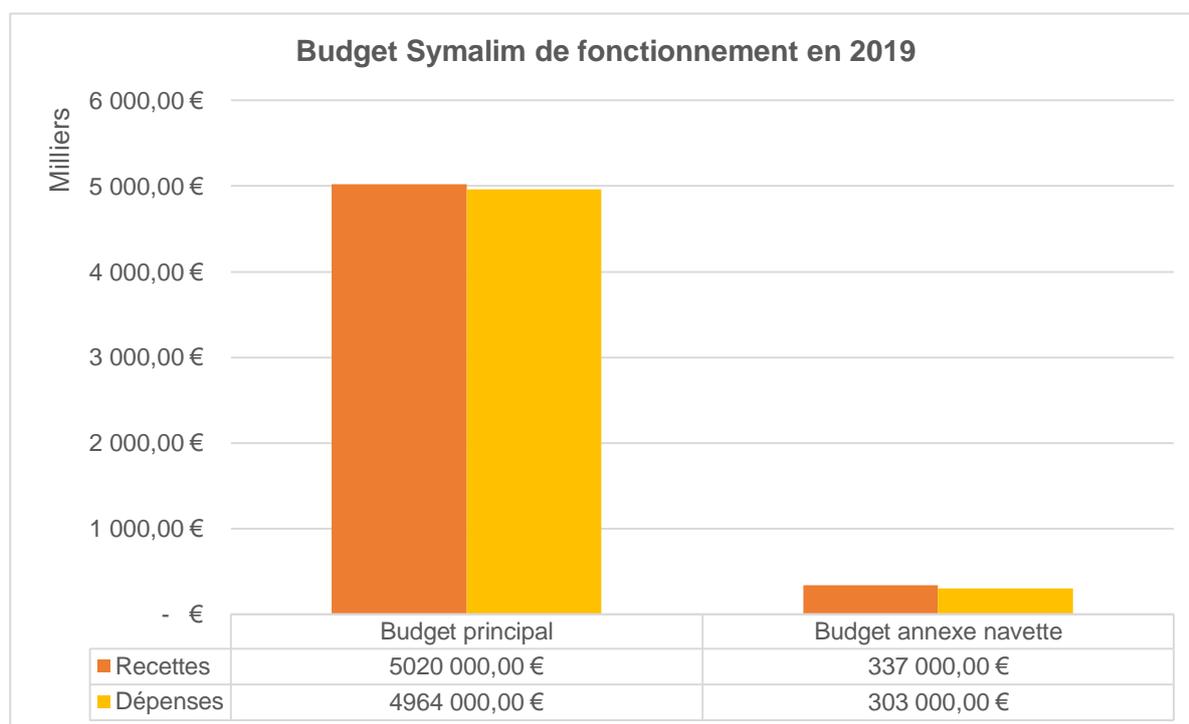
Une réflexion est menée sur la transformation du modèle économique lié à la vocation du Grand Parc. Le projet porté par le Symalim étudie :

- de rendre payantes les grandes zones de parking ainsi que la traversée du parc,
- le découpage du parc en deux zones,
- l'ouverture vers de nouveaux moyens d'accès et la sécurisation des sites,
- de réduire le nombre de voitures le traversant et de mettre en place un funiculaire entre l'Ain, Rillieux-la-Pape reliant des parkings relais et le cœur du parc.

VALORISATION ÉCONOMIQUE : UNE SANTÉ FINANCIÈRE À RENFORCER

Budget de fonctionnement du Symalim en 2019

Les mouvements budgétaires concernent les différents budgets selon la répartition graphique ci-dessous :



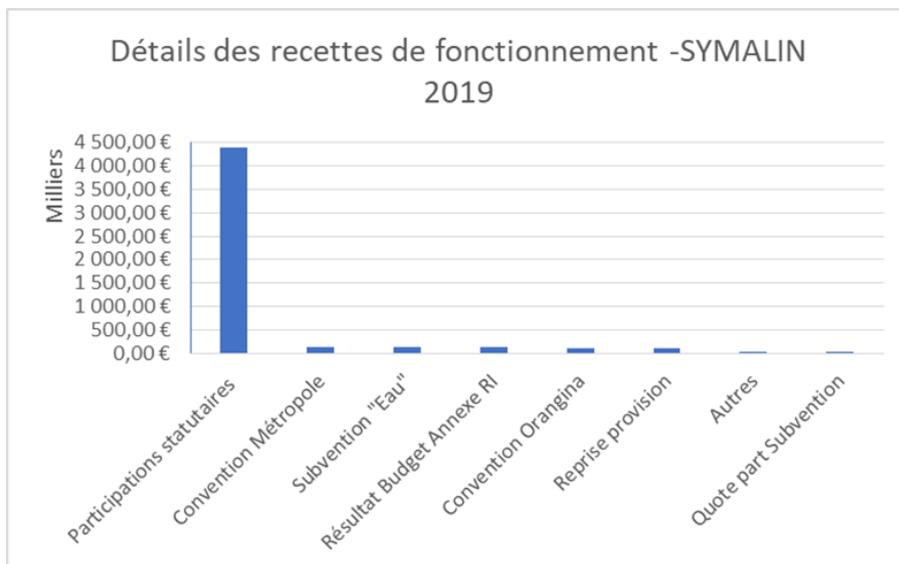
© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

Source : Symalim, traitement L'Institut Paris Region

Composition des recettes de fonctionnement du budget principal

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 019 874 d'euros et sont réparties de la manière suivante :

Recettes de fonctionnement 2019	Montant en euros
Participations statutaires	4 403 986
Convention Métropole	132 171
Subvention « Eau »	131 049
Résultat Budget Annexe RI	125 828
Convention Orangina	100 000
Reprise provision	100 000
Autre	20 831
Quote-part Subvention	6 009

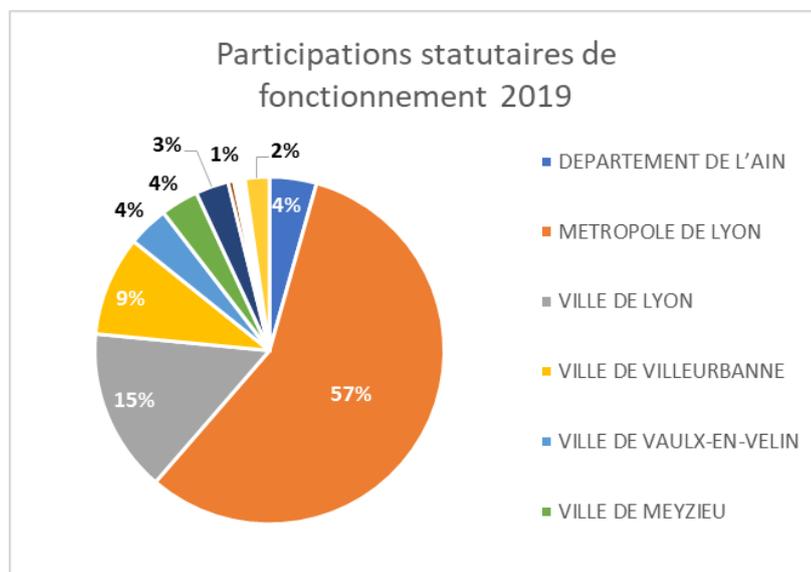


© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

Source : Symalim, traitement L'Institut Paris Region

L'ensemble des participations statutaires perçues par le Symalim constituent la principale recette de fonctionnement (87,7 %), soit 4 403 986 d'euros.

Participations statutaires de fonctionnement en 2019	Montant en euros
Département de l'Ain	191 512
Métropole de Lyon	2 508 792
Ville de Lyon	670 289
Ville de Villeurbanne	408 946
Ville de Vaulx-en-Velin	166 796
Ville de Meyzieu	154 941
Ville de Decines-Charpieu	134 653
Ville de Jonage	23 191
Ville de Miribel	13 405
Ville de Jons	12 625
Ville de Beynost	6 893
Ville de Saint-Maurice-de-Beynost	5 744
Ville de Neyron	3 829
Ville de Nievroz	839
Ville de Thil	1 531
CCMP	100 000



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

Source : Symalim, traitement L'Institut Paris Region

S'ajoutent la participation d'Orangina Suntory France dans le cadre du protocole de partenariat conclu en 2017 pour une durée de vingt ans (100 000,00 €) ainsi que la participation de la Métropole de Lyon en contrepartie de l'intervention du Syndicat sur l'entretien et le nettoyage de la piste modes doux de l'Anneau Bleu sur les berges du canal de Jonage (131 000,00 €).

Très sensible aux questions de protection de l'eau et de la biodiversité, le groupe Orangina Suntory France a plébiscité le site du Grand Parc pour développer des actions et investissements pédagogiques autour de ces thématiques.

Le groupe s'engage avec une participation de 100 000 euros par an sur vingt ans. Les années 2017-2018 ont servi à la première réalisation : une aire de jeux sur le thème des oiseaux, située à L'atol'.

Le Symalim a perçu également 131 000 euros de subventions liées au programme de restauration du Rhône. Ces recettes font l'objet d'un reversement immédiat à la SPL Rhône Amont du fait que les postes subventionnés font partie de ses effectifs.

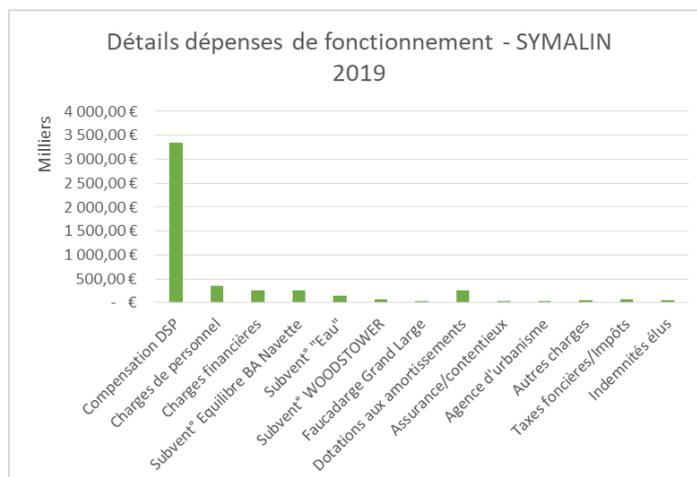
Les recettes réalisées en 2019 comprennent enfin d'autres recettes plus générales :

- la reprise de l'excédent du budget annexe régie intéressée compte tenu de la clôture au 31 décembre 2018 d'un montant de 126 000 euros ;
- la reprise de subventions perçues pour la réalisation d'immobilisations qui doivent être amorties en lien avec l'activité navette fluviale (6 000 €) ;
- les produits des services (4 000 €) qui correspondent en partie aux ventes de récoltes, aux produits issus de la coupe de bois.

Détail des dépenses de fonctionnement du budget principal

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant global de 4 964 256 d'euros et sont réparties comme suit :

Détail dépenses de fonctionnement	Montant en euros
Compensation de service public DSP	3 350 000
Charges de personnel	347 768
Charges financières	267 337
Subvention Equilibre BA Navette	251 308
Subvention "Eau"	144 827
Subvention WOODSTOWER	80 000
Faucardage Grand-Large	35 937
Dotations aux amortissements	255 678
Assurance/contentieux/honoraires	28 200
Agence d'urbanisme	34 000
Autres charges	52 466
Taxes foncières/Impôts	69 981
Indemnités élus	46 754
Total	4 964 256



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021
Source : Symalim, traitement L'Institut Paris Region

La principale dépense du Symalim est la compensation de service public prévue dans le cadre de la délégation de service public signée en janvier 2019 avec la SPL Rhône Amont pour une durée de quatre ans. À l'exception de la charge liée à l'entretien de l'Anneau Bleu sur les berges du canal de Jonage (186 000,00 €), cette dépense peut être considérée comme le reflet du coût du parc pour le Symalim, une fois déduction faite de l'ensemble des recettes collectées (usagers, occupant du domaine, subventions...).

Les charges de personnel représentent 7 % des dépenses de fonctionnement, soit 347 768 euros.

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts de la dette. Cette charge correspond, au 31 décembre 2019, à un emprunt nominal de 13 334 000 d'euros et un encours de la dette en fin d'exercice

de 8 268 000 d'euros, dont 1 705 000 d'euros de l'ancien SIACJ³³. Cette charge ne comprend pas l'emprunt prévu au budget 2019 et non souscrit au 31 décembre 2019 (200 000 €), qui fera l'objet d'une inscription au titre des restes à réaliser.

Une subvention d'équilibre est également versée au budget annexe de la navette fluviale d'un montant de 251 308 euros, soit une augmentation de 30 000 euros. Cette augmentation est la conséquence d'une année d'exploitation 2018 particulièrement difficile (pannes à répétition du bateau) qui a induit un déficit d'exploitation repris lors de l'exercice 2019. Afin de diminuer l'impact de l'exploitation de la navette fluviale sur le budget du Symalim, les élus ont voté la mise en place d'un avenant pour 2020, qui a pour effet de diminuer le « reste à charge » de cette activité.

Le Symalim attribue deux subventions :

- à Woodstower d'une part, écofestival de musique, d'un montant de 80 000 euros,
- à l'agence d'urbanisme de Lyon, d'autre part, pour le programme de travail partenarial 2019, pour un montant de 34 000 euros, soit une hausse de 9 000 euros pour l'agence d'urbanisme et ce afin de soutenir l'élaboration du projet de territoire et de lancer un accompagnement grâce à l'expertise de l'agence sur le projet de « Lab'Eau & Nature » du Grand Parc.

Les dotations aux amortissements de 255 678 euros correspondent aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles et notamment l'ensemble des études réalisées dans le cadre du contrat de restauration du Rhône.

Les dépenses réalisées en 2019 comprennent également d'autres charges d'ordre plus général :

- le reversement de certaines subventions perçues par le Symalim en lien avec le programme de restauration du Rhône qui correspondent à des frais engagés par la SPL Rhône Amont (144 827 €) ;
- les taxes foncières sur le patrimoine bâti ou non bâti (69 981,00 €). Ce montant ne comprend pas les taxes foncières redevables directement par les titulaires d'occupation du domaine public (centres équestres, buvettes, etc.) ;
- les autres charges à caractère général : les assurances et honoraires (28 200 €), le faucardage du Grand-Large (35 937 €), les frais de réceptions/missions/déplacements et autres (52 466 €) ;
- les indemnités des élus siégeant au Bureau du Symalim (46 754 €).

Certaines activités spécifiques ont fait l'objet d'une mise en concurrence afin d'être externalisées comme :

- la gestion du faucardage³⁴ du Grand-Large qui est confiée à un tiers gestionnaire, la société RACINE ;
- l'exploitation de la navette du canal, initialement confiée à la SPL Rhône Amont/Segapal. Face au développement timide de l'activité et à la complexité des compétences nécessaires, il a été décidé de confier la gestion à un tiers extérieur spécialisé dans le domaine fluvial, la société Les Yachts de Lyon et ce dès 2018 ;
- la gestion du golf.

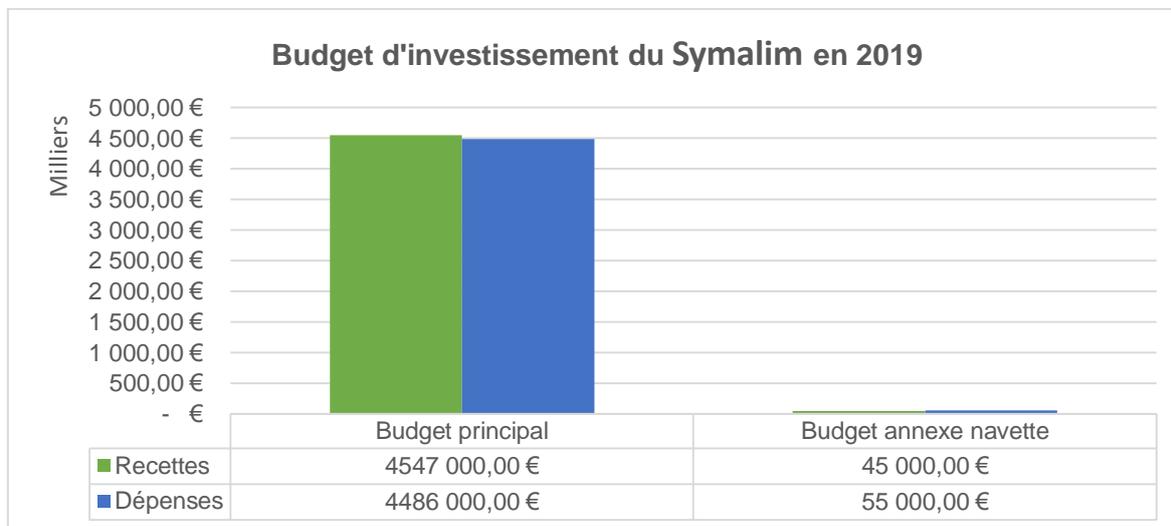
À noter que la fermeture de la salle de sport a été décidée et a eu lieu en 2018. Cette fermeture s'est justifiée par le déficit important de l'activité (150 000 € en 2016) et par le coût trop élevé des investissements nécessaires pour la rendre concurrentielle.

³³ Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage (SIACJ)

³⁴ Le **faucardage** est l'action qui consiste à couper les plantes aquatiques des rivières ou des étangs. La coupe puis enlèvement des herbacées, roseaux, joncs, scirpes..., des eaux douces est obligatoire pour certaines espèces interdites et envahissantes comme les jussies, les élodées en France Lire plus: <https://www.aquaportail.com/definition-3856-faucardage.html>

Budget d'investissement du Symalim en 2019

Les mouvements budgétaires concernent les différents budgets selon la répartition graphique ci-dessous :



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

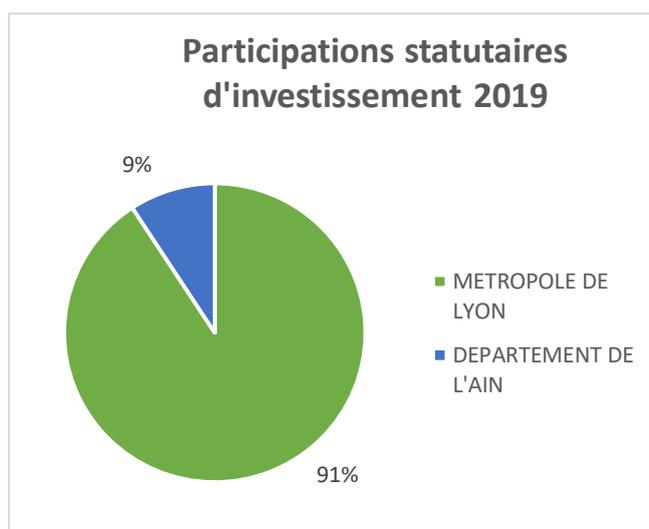
Source : Symalim, traitement L'Institut Paris Region

Détail des recettes d'investissement du budget principal

Les recettes d'investissement s'élèvent à un montant global de **4 546 891 d'euros** et sont composées majoritairement :

- des participations statutaires d'investissement qui s'élèvent à 1 074 891 d'euros, soit 32 % des recettes réelles d'investissement ;
- la subvention exceptionnelle accordée au Symalim en 2019 par la Métropole de Lyon à hauteur d'un million d'euros afin de permettre la réalisation d'investissements indispensables et ce, sans recourir à un nouvel emprunt qui aurait aggravé la situation financière du Symalim.

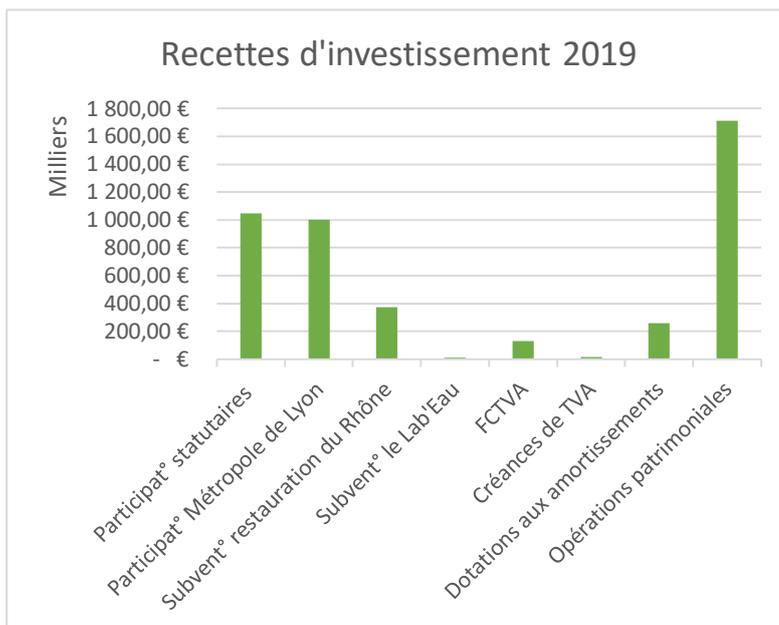
Participations statutaires d'investissement en 2019	Montant en euros
Métropole de Lyon	951 211
Département de l'Ain	96 680



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

Source : Symalim, traitement L'Institut Paris Region

Recettes d'investissement 2019	Montant en euros
Participations statutaires d'investissement 2019	1 047 891
Participation exceptionnelle Métropole de Lyon	1 000 000
Subventions d'investissement versées pour le programme de restauration du Rhône	371 000
Subventions d'investissement versées pour le Lab'Eau	12 000
FCTVA	132 000
Créances de TVA	16 000
Dotations aux amortissements	256 000
Opérations patrimoniales	1 712 000
Total	4 546 891



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

Source : Symalim, traitement L'Institut Paris Region

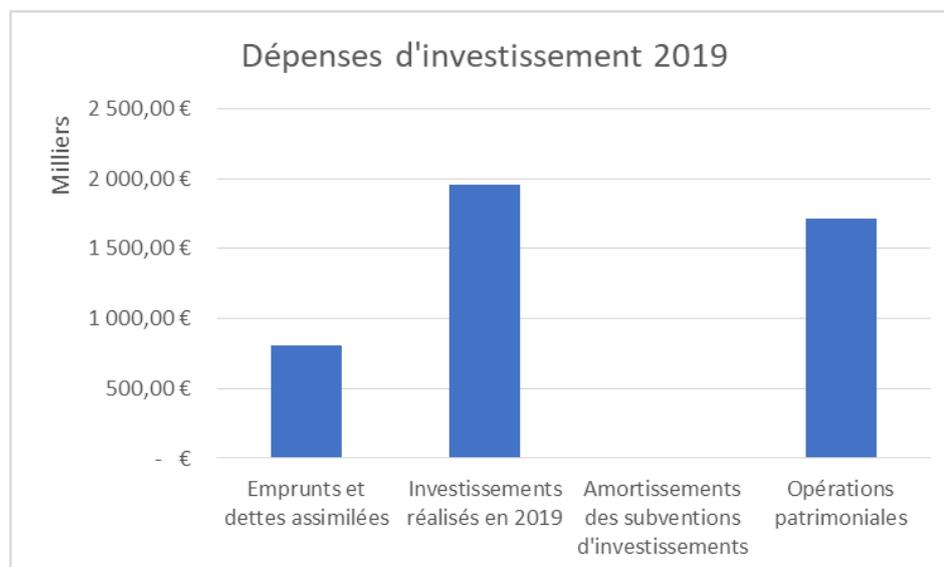
Le Symalim perçoit également d'autres recettes en lien avec les investissements réalisés :

- les subventions d'investissement versées par des tiers (383 000 €). Les subventions reçues en 2019 proviennent principalement de l'Agence de l'eau et EDF en lien avec le programme de restauration du Rhône (371 000 €), la Caisse des dépôts en lien avec le Lab'Eau & Nature (12 000 €) ;
- le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (132 000 €) et des créances de TVA (16 000 €) ;
- les dotations aux amortissements (256 000 €).

À cela s'ajoutent les opérations patrimoniales (1 712 000,00 €) qui comptabilisent l'intégration des avances ainsi que les frais d'études suivies de travaux intégrés dans les comptes d'immobilisation.

Détail des dépenses d'investissement du budget principal

Les dépenses d'investissement s'élèvent à un montant global de 4 486 000 d'euros, réparties comme suit :

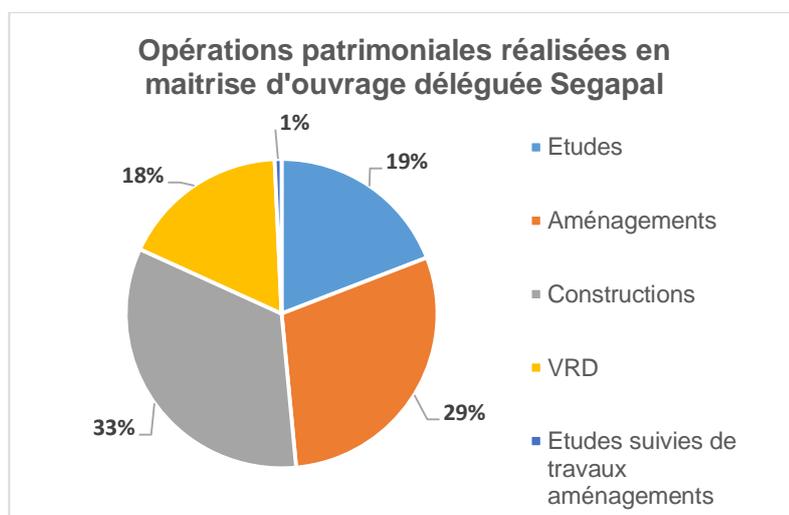


© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

Source : Symalim, traitement L'Institut Paris Region

1. Le remboursement de la part de capital des emprunts souscrits pour un montant de 809 000 euros (emprunts et dettes assimilées).
2. Les dépenses réelles d'équipements s'élevant à 1 960 000 d'euros et qui comprennent :
 - les investissements confiés à la Segapal dans le cadre de la délégation de service public pour le renouvellement et le gros entretien des biens confiés (420 000 €) et les avances de trésorerie faites à la Segapal dans le cadre de la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée qui leur est confiée par voie de mandat (1 500 000 €).
 - les investissements portés directement par le Symalim (40 000 €).
3. L'amortissement des subventions d'investissement perçues pour l'acquisition de biens amortis pour un montant de 6 000 euros, montant en diminution en raison de la réaffectation des écritures en lien avec la navette fluviale sur le budget correspondant.
4. Les opérations patrimoniales qui correspondent aux intégrations d'avances liées à des travaux (VRD, constructions), études, aménagements confiés à la Segapal pour un montant de 1 711 556 d'euros, ventilées comme suit :

Opérations patrimoniales TTC réalisées en maîtrise d'ouvrage déléguée Segapal	Montant en euros
Études	326 889
Aménagements	503 274
Constructions	570 566
VRD	298 619
Études suivies de travaux aménagement	12 208
Total	1 711 556



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

Source : Symalim, traitement L'Institut Paris Region

De manière générale, les dépenses d'investissement ont porté sur les postes suivants :

- accueil du public/développement des équipements (614 000 €),
- gestion patrimoniale/missions transverses (851 000 €),
- préservation de la ressource en eau (611 000 €),
- espaces naturels et agricoles (84 000 €).

L'analyse financière du Symalim sur les dernières années est complexe compte tenu de la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2017. Néanmoins, l'analyse de l'exercice 2019 permet d'entrevoir une légère amélioration de la santé financière du Symalim en 2018.

Sur la période 2017-2019, on observe un effet de ciseau lié à :

- des recettes réelles de fonctionnement qui évoluent modérément (+0,6 %/an en moyenne). La hausse en 2019 est principalement liée à la reprise de l'excédent du budget annexe de la régie intéressée Segapal (125 828 € en 2019) après clôture. Il est important de noter que cette recette ponctuelle disparaît à partir de 2020.
- des dépenses réelles de fonctionnement qui progressent de 2 %/an en moyenne du fait de l'évolution naturelle des charges de personnel (+0,9 %), de la hausse de la compensation versée à la Segapal (+12 %), de la subvention d'équilibre du budget annexe navette (+46 %).

La hausse significative des dépenses en 2018 est liée à une dotation aux provisions exceptionnelle (300 000,00 €) liée au retrait du département du Rhône.

Par ailleurs, le Symalim n'a plus de marge en section de fonctionnement et n'a plus la capacité financière à absorber de nouvelles dettes structurantes.

EN QUELQUES MOTS

Les récents développements du Grand Parc Miribel-Jonage ont eu pour objectif principal de le préserver d'une urbanisation excessive et de lui conférer un rôle majeur au titre de la ressource en eau et du patrimoine écologique. Le développement d'actions pédagogiques en lien avec la protection de l'eau et de la biodiversité ainsi que des actions d'entretien et de restauration du Rhône engendrent 9,74 % des recettes du parc. Cette source de financement est non négligeable, puisque les participations statutaires des membres du Symalim s'élèvent à 87,7 % des recettes.

L'îlot', le centre pédagogique du parc, organise des formations et des événements pour sensibiliser les jeunes aux enjeux environnementaux. Le centre accueille plus de 27 000 visiteurs dont 9 000 enfants par an. Très sensible aux questions de protection de l'eau et de la biodiversité, le groupe Orangina Suntory France s'est engagé auprès du Grand Parc avec une participation de 100 000 euros par an sur vingt ans pour le développement d'actions et d'investissements pédagogiques autour de ces thématiques.

Des actions d'insertion sociale et professionnelle se développent également au sein du parc avec la mise en œuvre d'actions de prévention de la délinquance à destination des jeunes pendant les vacances scolaires (ex : chantiers Ville Vie Vacances) ainsi que des chantiers d'insertion et éducatifs avec la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) qui s'adressent aux mineurs.

Aujourd'hui, le parc est un lieu privilégié pour les balades pendant toute l'année. Les activités nautiques forment le noyau principal de l'offre grâce aux 350 hectares de lacs. Par ailleurs, un grand nombre d'événements, plutôt familiaux, sont organisés sur le territoire du parc Miribel-Jonage.

Le Grand Parc Miribel-Jonage a connu ces dernières années des changements structurels et une redéfinition des missions du gestionnaire afin de les clarifier (propriétaire, gestionnaire, intervenants, etc.) en vue d'améliorer la gestion globale du parc et de permettre d'orienter les choix politiques. Une réflexion est en cours afin de varier les sources de financement propres et permettre une plus grande autonomie du parc.

CONCLUSION

À la suite de l'étude des deux parcs, il a été constaté que les modalités de gestion des îles de loisirs restaient délicates dans l'ensemble des cas. En effet, bien que le souhait soit de trouver plus de cohérence dans les modèles économiques avec la recherche d'un nouveau cadre de gestion, tout en conservant leur vocation sociale, l'implication des structures publiques reste très importante.

Même pour le parc Jean-Drapeau qui a développé des activités évènementielles de grande envergure générant des revenus importants, la Ville reste un acteur majeur et un garant de la stabilité financière du parc. Les revenus propres (48 %) sont presque équivalents aux contributions de la Ville de Montréal (52 %) qui restent majoritaires. Au-delà des évènements qui génèrent des revenus annuels de l'ordre de 39 % des revenus propres, le stationnement (13 %), les espaces locatifs (7 %) et les droits d'entrée (7 %) sont des sources de financement importantes.

Le Grand Parc Miribel-Jonage bien que connaissant une amélioration concernant sa santé financière a connu des changements structurels en 2017 dans le cadre d'une fusion élargissant le périmètre du parc, puis en 2019 avec une redéfinition des missions du gestionnaire afin d'améliorer la gestion globale du parc : l'objectif de cette nouvelle gestion étant de clarifier les coûts et les recettes des différentes missions et permettre d'orienter les choix politiques. À ce jour, les participations statutaires des membres du Symalim correspondent à 87,7 % des recettes de fonctionnement. Le développement d'actions pédagogiques en lien avec la protection de l'eau et de la biodiversité ainsi que des actions d'entretien de l'Anneau Bleu et de restauration du Rhône génèrent 9,74 % des recettes du Symalim. Une réflexion est en cours afin de développer les sources de financement propres et permettre une plus grande autonomie du parc. La valorisation des acteurs et produits locaux s'amplifie fortement avec la création notamment de la marque *Les saveurs du Grand Parc*.

La sensibilisation des jeunes aux enjeux environnementaux est également l'un des fers de lance du parc dont le centre pédagogique est devenu le premier tiers-lieu de la transmission écologique de la métropole lyonnaise. Bien que le Grand Parc Miribel-Jonage ait une offre évènementielle riche avec plus de 1 300 animations organisées par an (2017), les espaces naturels exceptionnels sont l'une des principales attractions du parc.

Dans le cadre d'une réflexion participative sur son devenir, le parc Jean-Drapeau a mis en place une gouvernance ouverte permettant l'implication des acteurs locaux et des riverains au cœur de cette réflexion. Depuis 2009, le parc s'est doté d'un plan de développement durable dont les axes principaux sont la réduction des gaz à effet de serre, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments et de production d'énergie. Le parc souhaite développer une offre d'activités culturelles et récréatives plus écoresponsable ainsi qu'un tourisme durable comme élément attractif et novateur.

ANNEXES

Lexique :

Budget annexe ³⁵	Les budgets annexes, distincts du budget principal proprement dit, mais votés par l'assemblée délibérante, doivent être établis pour certains services locaux spécialisés (eau, assainissement, etc.). Ces budgets permettent d'établir le coût réel d'un service et de déterminer avec précision le prix à payer par ses seuls utilisateurs pour équilibrer les comptes.
Dépense de fonctionnement ³⁶	Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale , c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année. Ex : charges de personnel, achats de fournitures, etc.
Dépense d'investissement ³⁷	Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité territoriale . Ex : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, etc.
Gestion déléguée ³⁸	Ce mode de gestion permet à la collectivité de confier à une entreprise privée ou une personne publique l'exécution du service public tout en conservant la maîtrise de celui-ci. L'entreprise est alors chargée de l'exécution du service. Elle l'assure avec son propre personnel selon les méthodes de la gestion privée et à ses risques et périls. La commune lui octroie en contrepartie un monopole d'exploitation du service (l'une des caractéristiques essentielles des modes de gestion déléguée concerne le risque financier lié à l'exploitation du service : il pèse non pas sur la collectivité mais sur l'entreprise, qui se rémunère, en tout ou partie, par le prix payé par les usagers du service.). La collectivité garde, néanmoins, la maîtrise du service dans la mesure où l'entreprise est tenue de rendre compte de sa gestion sur les plans technique et financier.
Régie	Les collectivités territoriales et leurs groupements disposent de la liberté du choix du mode de gestion pour exploiter leurs services publics. Cette liberté de choix du mode de gestion découle du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. Les collectivités territoriales peuvent alors décider : <ul style="list-style-type: none"> - soit de gérer directement le service, - soit d'en confier la gestion à un tiers par le biais d'une concession ou délégation de service public. Les collectivités territoriales peuvent alors décider de gérer directement le service , que l'on qualifie de régie. ³⁹
Régie intéressée	La régie intéressée est une forme d'exploitation dans laquelle la collectivité territoriale passe un contrat avec un professionnel pour faire fonctionner un service public. La collectivité rémunère le « régisseur intéressé » par une rétribution composée d'une redevance fixe et d'un pourcentage sur les résultats d'exploitation « un intéressement ». La collectivité est chargée de la direction de ce service mais peut donner une certaine autonomie de gestion au régisseur. Selon le niveau de risque assuré par le délégataire, c'est une délégation de service public ou un marché (article R. 2222-5 du CGCT).
Société publique locale (SPL) ⁴⁰	Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent créer des sociétés publiques locales (SPL), qui revêtent la forme de société anonyme, dont ils détiennent la totalité du capital. Leur champ d'intervention porte sur des opérations d'aménagement au sens de l'art L. 300-1 du Code de l'urbanisme, des opérations de construction, ou d'exploitation de services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général. Une SPL est compétente « pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général » ⁴¹ . Les SPL n'ont, en outre, pas vocation à exercer des fonctions support comme la gestion des ressources humaines, la gestion budgétaire ou encore des expertises juridiques ou d'assistance technique pour le compte des collectivités qui les contrôlent. Selon l'esprit de la loi, tout comme les SPLA, les SPL sont de nouveaux outils mis à la disposition des collectivités territoriales leur permettant de recourir à une société commerciale sans publicité ni mise en concurrence préalables, dès lors que certaines conditions sont remplies. Ainsi, elles ont vocation à intervenir pour le compte de leurs actionnaires dans le cadre de prestations intégrées (quasi-régie ou « in house »).
Syndicat mixte	Il s'agit d'établissements publics, qui peuvent être constitués par accord entre des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales et d'autres personnes morales de droit public en vue d'œuvres ou de services présentant une utilité pour chacune de ces personnes morales . ⁴²

³⁵ <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/budgets-annexes-et-budgets-autonomes-0>

³⁶ Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/depenses-fonctionnement>

³⁷ Source : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/depenses-dinvestissement>

³⁸ <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/autres-modes-gestion-des-services-publics-locaux>

³⁹ <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/autres-modes-gestion-des-services-publics-locaux>

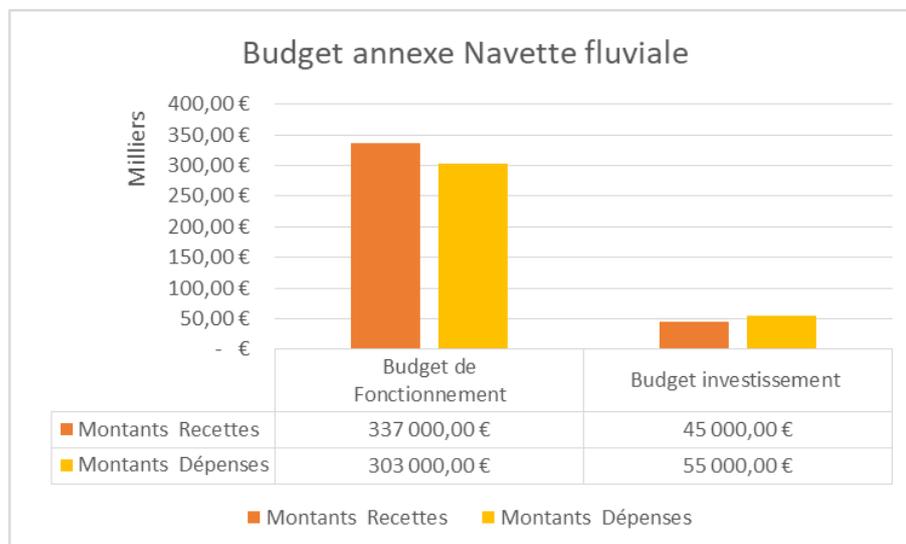
⁴⁰ https://www.seban-associes.avocat.fr/wp-content/uploads/2015/08/pub_lessocietespubliqueslocalescdm_50questionsoctobre2011.pdf

⁴¹ L'article L.1531-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

⁴² Article L. 5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Focus sur le budget annexe de la navette fluviale

Pour rappel, les mouvements budgétaires concernant le budget annexe de la navette fluviale



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

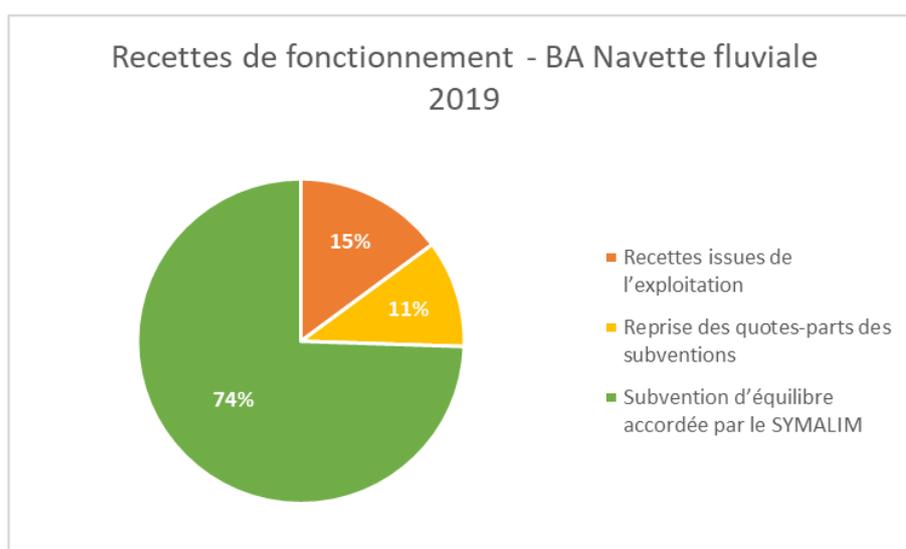
Source : Symalim, traitement L'Institut Paris Region

Budget de fonctionnement

Détail des recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 337 000 euros et se répartissent en trois grandes catégories :

- les recettes issues de l'exploitation (50 000,00 €) comprenant :
 - les recettes dites de billetterie (42 000,00 €) de la saison 2019,
 - les recettes de la redevance d'occupation du domaine demandée à l'exploitant (8 000,00 €),
- la reprise des quotes-parts des subventions (36 000,00 €),
- la subvention d'équilibre accordée par le Symalim (251 000,00 €).



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

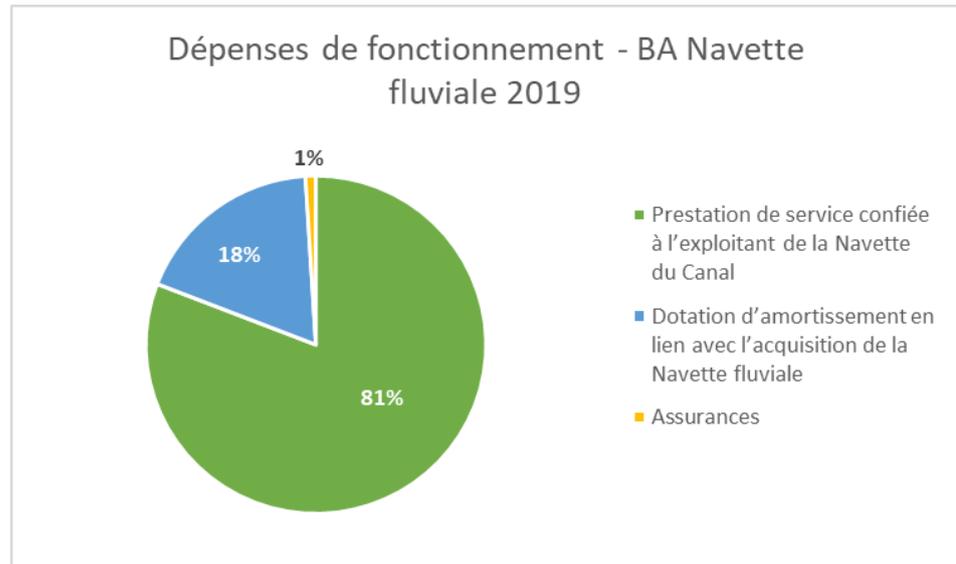
Source : Symalim, traitement L'Institut Paris Region

Détail des dépenses de fonctionnement

La principale dépense de fonctionnement concerne la prestation de service confiée à l'exploitant de la Navette du Canal qui est conformément au marché en cours d'un montant de 245 000 euros.

Les autres dépenses concernent :

- la dotation d'amortissement en lien avec l'acquisition de la navette fluviale d'un montant de 55 000 euros,
- des dépenses annexes relevant de la responsabilité du Syndicat pour 3 000 euros.



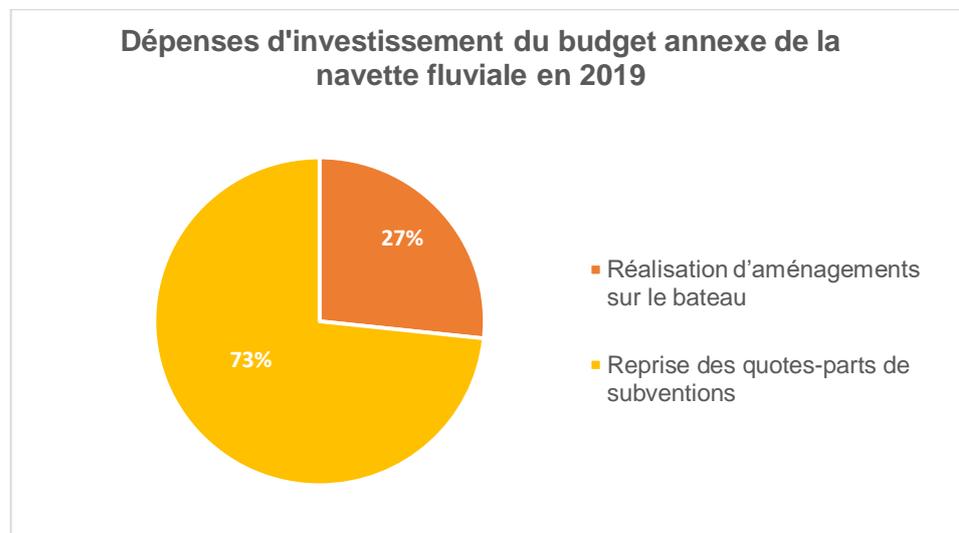
© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

Source : Symalim, traitement L'Institut Paris Region

Budget d'investissement

Les recettes d'investissement sont composées exclusivement des dotations aux amortissements et ce pour un montant de 55 000 euros.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 45 000 euros et concernent la réalisation d'aménagements sur le bateau pour 12 000 euros et la reprise des quotes-parts de subventions pour 33 000 euros correspondant à la contrepartie des recettes de fonctionnement.



© L'INSTITUT PARIS REGION 2021

Source : Symalim, traitement L'Institut Paris Region

Opérations réalisées au Grand Parc Miribel-Jonage ces quinze dernières années

OPÉRATIONS	DESCRIPTIF	MONTANT DE L'INVESTISSEMENT
Réalisation de L'îlot'	Centre d'éducation à l'environnement, et de ses jardins	5,2 M€
Valorisation de L'atol'	Création d'un restaurant, mise en valeur de la plage et de ses abords, installation d'une tyrolienne, aménagements intérieurs et extérieurs, optimisation des consommations énergétiques, parcours « écopagayeurs »	1,5 M€
Aménagements hydrauliques et écologiques	La Droite, la Forestière, les Simondières, en vue de restaurer ces sites et de les ouvrir au public	3,5 M€
Gestion de l'eau	Études, expertises, remise en eau de la lône de Jonage	1,2 M€
Gestion des milieux naturels et agricoles	Gestion du faucardage, gestion pastorale, hangar agricole de la Forestière, soutien à l'agriculture biologique, développement de l'apiculture, mesures agri-environnementales, suivi faune-flore	1,4 M€
Gestion et entretien des équipements et bâtiments	3 centres équestres, corps de ferme...	1,8 M€
Équipements d'accueil du public	Installation d'œuvres d'art, d'aires de jeux, création de parcours thématiques	1,2 M€
Amélioration des accès	Voie verte ViaRhôna, accès aux équipements de loisirs, aménagement de la Porte Verte, signalétique et entretien courant du patrimoine	2,8 M€

Liste des projets d'aménagement de l'Anneau Bleu

L'Anneau Bleu fait converger 12 projets et occupe une zone au sud du Grand Parc qui sera aménagée et structurée à partir d'une voie cyclable tout au long du canal Jonage. Pour porter les projets de l'Anneau Bleu une charte d'objectifs de la vision du territoire a été signée par sept partenaires associés : le Grand Lyon, le Syndicat intercommunal d'aménagement du canal de Jonage, le Grand Parc Miribel-Jonage, la communauté de communes de Miribel et du Plateau, Voies navigables de France et EDF. L'ensemble des projets de l'Anneau Bleu est développé avec des maîtres d'ouvrage et des partenaires divers.

Trois objectifs sont développés dans le projet :

- la mise en valeur de l'eau et les installations hydroélectriques,
- la promotion du patrimoine naturel et urbain,
- le renforcement du lien entre les berges du Jonage.

PROJETS	MAÎTRE D'OUVRAGE	ÉTAT D'AVANCEMENT
1 - Aménagement des berges du canal de Jonage	Métropole de Lyon en collaboration avec le syndicat d'aménagement du canal de Jonage et EDF.	Opération terminée
2 - Aménagement de boucles cyclables reliant les canaux de Miribel et de Jonage	Symalim	Travaux partiellement réalisés
3 - Aménagement de la piste cyclable Leman-Mer	Métropole de Lyon - Symalim	Travaux réalisés
4 - Aménagement des berges du canal de Miribel (création de pistes cyclables)	Communauté de communes de Miribel et du Plateau - Métropole de Lyon	Projet lié à la restauration hydraulique du canal
5 - Création d'une passerelle piétons - cycles à Décines	Métropole de Lyon en collaboration avec le syndicat d'aménagement du canal de Jonage.	Opération terminée
6 - Création d'une passerelle piétons - cycles à Croix-Luizet	Métropole de Lyon	Opération reportée
7 - Réalisation de liaisons cyclables entre les berges des canaux, les centres des communes riveraines, les stations de la ligne de tram LEA et le pôle multimodal de La Soie	Métropole de Lyon	Études et travaux réalisés dans le cadre du Plan modes doux
8 - Requalification du pont de l'île de Miribel	Communauté de communes de Miribel et du Plateau	Opération terminée
9 - Création d'un centre de pédagogie à l'environnement à la ferme des Allivoz.	Symalim	Inaugurée en 2014
10 - Aménagement d'un espace paysage plate-forme d'Herbens	Syndicat d'aménagement du canal de Jonage	Opération terminée
11 - Aménagement de la Rize	Syndicat d'aménagement du canal de Jonage.	Opération partiellement réalisée
12 - Mise en valeur du patrimoine industriel	EDF. Première opération en 2007 avec la mise en lumière de l'usine hydroélectrique de Cusset.	Travaux réalisés

BIBLIOGRAPHIE

<https://www.parcjeandrapeau.com/>

http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.1_pjd_etatdeslieux.pdf

<http://parcjeandrapeau2028.com/>

Lincourt, Jean-Jacques (2017) Parc Jean-Drapeau, réflexion sur l'arbre, le fleuve et le paysage. http://ocpm.qc.ca/sites/ocpm.qc.ca/files/pdf/P94/3.3.5_rapport_reflexion_arbre.pdf

http://www.parcjeandrapeau.com/files/publications/3_3_2_rapport_mobilite.pdf

<https://www.narcity.com/ca/qc/montreal/things-to-do-in-mtl/un-enorme-beach-party-au-parc-jeandrapeau-que-tu-ne-dois-pas-manquer-arrive-tres-bientot>

Convertisseur : <https://www.mataf.net/fr/conversion/monnaie-CAD-EUR?m1=1099701>

http://www.parcjeandrapeau.com/files/publications/3_1_0_pjd_etatdeslieux.pdf

Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise et l'Agence d'urbanisme pour la Stéphanoise EPURES (2012). Voie verte des confluences.

http://www.polemetropolitain.fr/fileadmin/user_upload/Minisite_PoleMetropolitain/Fichiers/Domaines-d'intervention/DI_Amenag_Voie_verte_des_confluences.pdf

Biennale de Lyon. www.biennaledelyon.com/biennale/veduta.

Boche, Justin (2018). Le Grand Parc Miribel-Jonage va-t-il devenir payant ? Journal digital Lyona Capitale. <https://www.lyoncapitale.fr/actualite/le-grand-parcmiribel-jonage-va-t-il-devenir-payant/>

Cartographie de la voie verte des Confluences (2012). L'affiche a été réalisée à la demande du Pôle métropolitain associant le Grand Lyon, Saint-Etienne Métropole, la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère (Capi) et ViennAgglo. https://www.esrifrance.fr/iso_album/30_31_urbalyon.pdf

Conxicoeur, Christian (2018). Lyon : quand le parc de Miribel-Jonage joue les tampons en cas de crue du Rhône. Journal digital 3 Auvergne Rhône-Alpes.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/rhone/lyon/lyon-quand-parc-miribel-jonage-joue-tampons-cas-crue-du-rhone-1399429.html>

Decoeur, Sylvie (2018). 50 000 personnes : un dimanche "record" au Grand Parc de Miribel-Jonage. Le progres.fr Vaulx-en-Velin. <https://www.leprogres.fr/rhone-69-edition-est-lyonnais/2018/07/02/50-000-personnes-un-dimanche-record-au-grand-parc-de-miribel-jonage>

Intermède (2009) Ile de Miribel-Jonage, Etude sur la gestion globale de l'eau http://doc-oai.eaurmc.fr/cindocoai/download/1396/6/pr%C3%A9sentation%20synth%C3%A8se%20gestion%20globale%20de%20l'eau%20-%205%20f%C3%A9vrier%2009.pdf_1733Ko

Lab'Eau & Nature. Site du Grand Parc Miribel-Jonage. <https://www.grand-parc.fr/lab-eau-et-nature/>

Piazza, Leïla (2013) Après les Berges du Rhône et les Rives de Saône : L'Anneau Bleu, la nouvelle marque développement durable ? Journal digital Rue89LYON.

<https://www.rue89lyon.fr/2013/10/05/berges-rhone-rives-saone-anneau-bleu-nouveau-produit-developpement-durable/>.

Site de la Mairie de Décines-Charpieu. L'Anneau Bleu. <https://www.decines.fr/200-l-anneau-bleu.htm>

Site de la Mairie de Décines-Charpieu. Le Grand-Large et le canal du Jonage. <https://www.decines.fr/200-l-anneau-bleu.htm>

Site du Comité des Parcs et Jardins de France. « JARDIN PÉDAGOGIQUE DES ALLIVOZ (3 ha) - Rhône ». [https://](https://www.parcsetjardins.fr/jardins/750-jardin-pedagogique-des-allivoz)

www.parcsetjardins.fr/jardins/750-jardin-pedagogique-des-allivoz.

Site du Grand Lyon. Les partenaires de l'Anneau Bleu. <https://www.grandlyon.com/projets/partenaires-anneau-bleu.html>

Sturla, J. et Martinet D.(2017)Présentation du Grand Parc Miribel Jonage. <http://www.clubdelours.com/wp-content/uploads/2017/05/INTENVENTION-OURS.pdf>

Syndicat mixte propriétaire du Grand Parc Miribel-Jonage SYMALIN (2016) GRAND PARC 2030 stratégie-guide. <https://www.grand-parc.fr/pdf/qui-sommesnous/>

[grand-parc-2030-strategie-guide.pdf](#)

Symalim et ARDAB (2015) Projet agricole du Grand Parc Miribel-Jonage.



L'INSTITUT PARIS REGION
ASSOCIATION LOI 1901.

15, RUE FALGUIÈRE - 75740 PARIS CEDEX 15 - TÉL. : 01 77 49 77 49